



Receveur général du Canada

Plan comptable à l'échelle de l'administration fédérale: 2017 à 2018 Chapitre 7: Codes des articles: Sommaire

Mise à jour : 2018-02-23



www.tpsgc-pwgsc.gc.ca

Table des matières

Table des matières

7.1 Introduction

7.1.1 Structure de la classification des articles

7.2 Codes des articles Sommaire pour 2017 à 2018

A Articles de dépenses

B Articles de recettes/revenus

C Articles pour les actifs, les passifs et les autres transactions

Liste complète des notes de mise à jour pour codes des articles pour 2017 à 2018

7.4 Liste des codes de versements de la paye – Codes des articles pour 2017 à 2018

7.1 Introduction

Ce chapitre fournit des renseignements sur la classification des codes des articles et renferme une liste des codes des articles dans la section 7.2 comme suit:

- Articles de dépenses
- Articles de recettes/revenus et
- Articles pour les actifs, les passifs et les autres transactions

La classification des codes des articles est un champ du bloc de codage à l'échelle du gouvernement qui précise le type de biens ou services achetés, les paiements de transfert effectués, la provenance des recettes/revenus ou la raison des augmentations ou diminutions des actifs ou des passifs.

L'information sur les articles fournit :

- Une méthode pour classer et coder les transactions pour permettre le rapport de l'information sur la nature des transactions dans les budgets principal et supplémentaires des dépenses et les Comptes publics
- Une classification type des transactions pour fins d'analyse interne par les ministères et de gestion centrale et
- La méthode utilisée par Statistique Canada pour déterminer et rapporter plus précisément l'impact des recettes du gouvernement et des dépenses sur le reste de l'économie. Cette information est basée sur le Système de classification des produits de l'Amérique du Nord (SCPAN) Canada 2017 de Statistique Canada

De plus, le codage des articles permet de centraliser les informations à l'échelle de l'administration fédérale aux fins d'utilisation par les organismes centraux, évitant ainsi la nécessité par les ministères et organismes de répondre à de nombreuses différentes demandes d'information.

7.1.1 Structure de la classification des articles

Pour satisfaire le besoin pour différents degrés de détails, d'autres niveaux de classification d'article sont employés. Dans l'ordre décroissant d'agrégation, suivant les catégories et les articles courants, il y a des articles de rapport et des articles économiques, d'origine et de classification.

Catégories (Le premier chiffre)

Il s'agit du niveau le plus élevé d'agrégation des articles. Il y a principalement onze catégories dans les listes d'articles comme suit :

- Les **articles de dépenses** comportent quatre catégories qui sont : services, biens, terrains, bâtiments et travaux, paiements de transfert et autres dépenses
- Les **articles de recettes/revenus** comportent deux catégories qui sont : revenus fiscaux et autres revenus. Les revenus fiscaux se composent d'un article pour les revenus fiscaux et les autres revenus sont désignés comme des droits et privilèges, des locations, des ventes de biens et de produits, des services, des produits de placements et divers autres revenus
- Les **articles pour les actifs, les passifs et les autres transactions**

comportent 5 catégories qui sont : actifs, passifs, autres, déficit accumulé et
Identification de ministères pour les transactions de règlement interministériel

Articles courants (01 à 12)

Les articles courants représentent le niveau le plus élevé de la classification par article qu'utilisent le Parlement et la gestion, et servent à rapporter des informations dans les budgets principal et supplémentaires des dépenses et dans les Comptes publics. Ils s'appliquent aux dépenses seulement. (Consulter la sous-section 7.1.4 pour une brève explication de chaque article courant figurant dans les budgets principal et supplémentaires des dépenses). La répartition des catégories par article courant est comme suit :

Catégorie 0 – Les services renferment les articles courants suivants :

- 01. Personnel
- 02. Transports et communications
- 03. Information
- 04. Services professionnels et spéciaux
- 05. Location
- 06. Réparation et entretien

Catégorie 1 – Les biens, terrains, bâtiments et travaux renferment les articles courants suivants :

- 07. Services publics, fournitures et approvisionnements
- 08. Acquisition de terrains, de bâtiments et travaux
- 09. Acquisition de machines et de matériel

Catégorie 2 – Les paiements de transfert renferment les articles courants suivants :

- 10. Paiements de transfert

Catégorie 3 – Les autres dépenses renferment les articles courants suivants :

- 11. Frais de la dette publique
- 12. Autres subventions et paiements

Sous-catégories (Les deux premiers chiffres)

Les sous-catégories représentent une ventilation primaire de chaque catégorie. Dans plusieurs cas, ils sont identiques aux articles courants.

Articles de rapport (Les trois premiers chiffres)

Les articles de rapport sont une sous-division des sous-catégories, utilisés aux fins de la gestion centrale.

Articles économiques, d'origine et de classification (Les quatre chiffres)

Les articles économiques, d'origine et de classification représentent le plus bas niveau de classification par article utilisés aux fins d'établissement de rapports à l'échelle de l'administration fédérale. Les **articles économiques** s'appliquent aux

dépenses seulement et mesurent l'incidence des transactions du gouvernement fédéral sur l'économie. Les dépenses sont classifiées selon la catégorie de ressources (biens et services) achetées ou les paiements de transfert effectués. Les articles d'origine identifient l'origine d'une recette et s'appliquent aux recettes fiscales et autres revenus. Les articles de classification identifient les causes des augmentations ou diminutions des créances ou des dettes.

Puisque la plupart des ministères ou organismes exigent plus de détails, les transactions peuvent être classifiées par article d'exécution ministériel dans le système ministériel. Pour permettre la consolidation et la comparaison d'informations reçues de tous les ministères, les articles d'exécution doivent être alignés aux articles prescrits dans la section 7.2.

7.1.2 Mise à jour des codes des articles

Liste des articles

Les codes des articles qui doivent être consignés aux dépenses, aux recettes/revenus, aux actifs, aux passifs et aux autres transactions figurent sur le site Web du Plan comptable à l'échelle de l'administration fédérale à la section 7.2. Cette liste est mise à jour régulièrement afin d'incorporer tous les changements effectués aux codes des articles.

Liste des descriptions

L'interprétation et l'analyse d'informations financières exigent une application exacte et uniforme de la classification et du codage des transactions.

Pour aider les ministères et organismes à améliorer l'exactitude et l'uniformité du codage de leurs transactions financières, les descriptions figurent dans la liste détaillée des codes des articles à la section 7.2.

Pour maximiser l'utilisation des descriptions détaillées contenues dans la liste, les ministères devraient l'examiner attentivement pour confirmer que leurs articles d'exécution s'alignent correctement à ceux de la liste. Là où il y a lieu, une copie des descriptions appropriées devrait également être mise à la disposition du personnel du ministère impliqué dans le codage, pour assurer un codage et des rapports uniformes, tant dans le ministère que dans l'ensemble du gouvernement.

7.1.3 Codes de versements de la paye

Un code de versement de la paye classifie le type de rémunération payée aux employés conformément à une convention collective, aux conditions d'emploi ou à d'autres arrangements. Ces codes sont fournis aux ministères et organismes par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (le Secteur de rémunération). Les codes de versements de la paye sont présentés avec les listes des articles pour améliorer l'uniformité et l'exactitude des codes de versements de la paye comparativement aux articles économiques surtout dans l'article courant 01. La liste des codes de versements de la paye figure à la section 7.4.

7.1.4 Brève définition de chaque article courant

Personnel (01)

- Traitements et salaires, rétribution des heures supplémentaires, indemnité de

cessation d'emploi, salaire rétroactif et autres rémunérations spéciales de tout le personnel civil permanent (à plein temps) ou engagé pour une période déterminée (à temps partiel, saisonnier ou occasionnel), à l'exclusion des employés des sociétés d'État mandataires et propriétaires, ainsi que des membres des forces militaires et de la Gendarmerie royale du Canada

- Traitements des juges, du gouverneur général et des lieutenants-gouverneurs et indemnités des membres des deux chambres du Parlement, ainsi que tout genre d'indemnité versée aux employés permanents ou engagés pour une période déterminée ou à leur intention, comme les indemnités de subsistance, suppléments provisoires, indemnités de service à l'étranger, indemnités d'isolement, indemnités de pension et de subsistance, primes de postes, et autres allocations du genre
- Allocations pour automobile des ministres et indemnités de dépenses des sénateurs et des députés
- Contributions de l'État à divers régimes d'avantages sociaux des employés (Compte de pension de retraite de la fonction publique, Compte de prestations de retraite supplémentaires, Compte du Régime de pensions du Canada, Régime des rentes du Québec, Compte de prestations de décès de la fonction publique et Compte d'assurance-emploi)
- Compte de pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, Compte de pension de retraite des Forces canadiennes et Compte d'allocations de retraite des membres du Parlement; contributions de l'État aux régimes d'assurance-maladie et d'assurance-hospitalisation provinciaux et autres; frais de personnel supplémentaire pour diverses fins

Transports et communications (02)

- Frais de voyage et de transport des employés du gouvernement ainsi que des membres des Forces armées et de la Gendarmerie royale du Canada; frais de réinstallation de ces personnes et des personnes à leur charge, frais de subsistance et autres frais payés par ces personnes en voyage commandé; dépenses de voyage des juges; dépenses et indemnités de voyage payables aux sénateurs et aux députés
- Transport de personnes par contrat, nolisement ou autres moyens, y compris les frais de voyage de personnes qui s'occupent de travaux d'arpentage, d'inspections et d'études sur le terrain; frais de déplacement et de transport de personnes qui ne sont pas des employés de l'État, comme les frais de transport d'anciens combattants demandant des traitements ou des pensions
- Affranchissement ordinaire, courrier aérien, recommandé, colis postal, courrier exprès, ainsi que location de cases postales et tous les autres frais postaux.
- Frais de transport de marchandises à l'égard d'un achat, autres que le coût initial de livraison (compris dans l'article courant applicable au coût de l'achat même), y compris les frais de services de messagerie offerts par l'entreprise privée
- Tous les frais des services de télécommunication par téléphone, télégraphe, câble, télétype, radio et T.S.F. (droits, taxes, etc.) et autres frais de communication, tels ceux qui découlent des services de messagerie assurés à forfait par des entreprises de l'extérieur et des services de communication fournis par contrat ou entente

Information (03)

- Services de promotion pour publicité et autres fins, achetés aux agences de publicité pour du temps d'antenne ou pour des médias imprimés, des

placards extérieurs ou des panneaux-réclame. Cela comprend les services de promotion et de création tels que le graphisme

- Services d'édition pour la passation de commandes, la mise en marché, la distribution et la vente de publications commanditées par le ministère, et pour l'achat de publications connexes de l'État. Sont aussi compris les services d'impression, de duplication, de photocopie, de préparation des textes, de graphisme, de mise en pages et les services techniques et consultatifs tels que le traitement informatique des textes et la transmission en masse des imprimés. De plus, y sont compris les services d'exposition tels que les services d'exposition et les services audiovisuels correspondants se rapportant à des expositions et étalages
- Services des relations publiques et des affaires publiques pour des sondages sur les comportements, de promotion des ventes, de commercialisation, de mise en valeur des exportations, de relations publiques et de publicité les sondages d'opinion et les marchés concernant l'organisation et l'exploitation des services de contrôle des médias et des groupes cibles. Sont aussi compris les services de rédaction des discours et les services liés aux communiqués de presse, aux séances d'information, aux conférences de presse et aux événements spéciaux

Services professionnels et spéciaux (04)

- Services professionnels offerts par des particuliers ou des organismes comprenant des versements sous forme d'honoraires, de commissions, etc., pour les services de comptables, d'avocats, d'architectes, d'ingénieurs, d'analystes scientifiques, de sténographes judiciaires, de traducteurs; versements aux enseignants œuvrant à différents niveaux dans les établissements d'enseignement; paiements pour les services de médecins, d'infirmières et autre personnel médical; paiement de services de gestion, de services d'informatique et de toute autre aide technique, professionnelle et spécialisée de l'extérieur
- Paiement de traitements hospitaliers, de soins aux anciens combattants et de services d'assistance sociale; paiement de services d'informatique, paiement des frais de scolarité des Indiens inscrits à des institutions d'enseignement qui ne sont pas des écoles fédérales; achat de services de formation en vertu de la *Loi sur la formation professionnelle des adultes* et paiements à l'École de la fonction publique du Canada pour des cours de formation
- Paiements pour les services du Corps des commissionnaires et autres services contractuels de fonctionnement et d'entretien tels que le service d'autos blindées, les services de buanderie et de nettoyage à sec, les services de nettoyage dans les immeubles, les services d'aide temporaire, les services d'accueil, de stockage, d'entreposage et autres services commerciaux, ainsi que les paiements faits au ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux pour l'administration de marchés

Location (05)

- Location, par le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux, de propriétés requises à certaines fins par divers ministères et de locaux destinés aux bureaux et aux services du gouvernement
- Location et affrètement - avec ou sans équipage - de navires, aéronefs, véhicules motorisés et autre matériel, et location d'appareils de télécommunication et de matériel de bureau, y compris les ordinateurs

Bien qu'elle comporte la location de locaux proprement dits, la location de services d'entreposage figure à l'article courant 04.

Réparation et entretien (06)

- Travaux de réparation et d'entretien de biens durables mentionnés à l'article courant no. 8 pour l'Acquisition de terrains, de bâtiments et travaux ci-dessous, exécutés à forfait, ainsi que du matériel visé par l'article courant no. 9 pour l'Acquisition de machines et de matériel
- Paiements faits au ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux pour les services offerts aux locataires.
- Le coût des matériaux et des fournitures et les autres frais pour les travaux exécutés directement par un ministère sont inscrits sous d'autres rubriques, selon la nature de l'achat

Services publics, fournitures et approvisionnements (07)

- Dépenses relatives à un genre de service normalement assuré par une municipalité ou un service public, comme l'eau, l'électricité, le gaz, etc. Y figurent donc les taxes d'eau, les frais d'éclairage, d'énergie et de gaz, et le paiement de ces services, qu'ils soient obtenus de la municipalité ou d'ailleurs
- Achat des fournitures et approvisionnements requis pour assurer le fonctionnement et le maintien réguliers des services de l'État. Sont inclus :
 - essence et huile achetées en grandes quantités, combustible ou carburant pour navires, avions, transport, chauffage
 - aliments pour le bétail
 - aliments et autres fournitures pour navires et établissements
 - bestiaux achetés pour consommation ou revente
 - graines de semence
 - livres et autres publications achetés pour diffusion à l'extérieur
 - uniformes et équipement
 - photographies, cartes terrestres et marines achetées à des fins d'administration et de fonctionnement
 - fournitures scientifiques et de laboratoire, y compris échantillons pour essais
 - fournitures pour dessin, tirage de bleus et travaux d'art; fournitures pour les levés topographiques, études
 - produits chimiques
 - approvisionnements hospitaliers, chirurgicaux et médicaux
 - œuvres d'art pour expositions et documents historiques pour galeries, musées et archives
 - bois et charbon
 - fournitures électriques
 - pièces de réparation autres que les pièces accompagnant normalement le matériel au moment de l'achat d'aéronefs, de navires, de véhicules routiers, de matériel de communication et autre équipement, et autres fournitures et approvisionnements
 - produits métaux
 - papeterie et fournitures de bureau

Acquisition de terrains, de bâtiments et travaux (08)

- Toutes les dépenses relatives à l'acquisition de bâtiments, chemins, ouvrages d'irrigation, canaux, aéroports, quais, ponts et toute autre immobilisation de ce genre
- Améliorations comportant des rajouts ou des modifications de structure,

ainsi que le coût d'installation du matériel fixe qui fait partie intégrante des travaux ou de la structure, comme les ascenseurs, les appareils de chauffage et d'aération

- Tous les travaux de reconstruction de ces types de biens matériels comme les projets réalisés en vertu d'un contrat ou d'un accord
- Achat de terrains

Les dépenses liées à des contrats pour de nouvelles constructions pour les employés occasionnels embauchés ou pour les employés permanents qui travaillent à plein temps ou à temps partiel à des projets précis, les frais de déplacement, les services professionnels, la location de matériel, l'entretien de matériel et les matériaux achetés spécialement pour servir à ces travaux sont imputés aux articles courants pertinents (articles courants 01 à 09).

Lorsque des actifs sont construits par un ministère, le montant total ne doit pas être codé sous l'article courant 08. Toutes les dépenses de construction ou d'améliorations d'actifs, sous contrat ou faisant l'objet d'un accord (réalisé par une tierce partie), devraient être imputées à l'article courant pertinent (articles courants 01 à 09), ce qui inclut l'article courant 08.

Acquisition de machines et de matériel (09)

- Dépenses relatives à l'acquisition de toutes les machines, de tout le matériel, des fournitures et du mobilier de bureau, du matériel informatique et électronique ou de tout autre accessoire de bureau
- Matériel et accessoires à microfilmer, matériel de communication entre bureaux, machines à affranchir avec compteur, cylindres pour machines enregistreuses et tout autre accessoire de bureau
- Véhicules automobiles, avions, tracteurs, matériel de voirie, matériel de télécommunications et autre appareillage du même genre; matériel scientifique et de laboratoire, navires, brise-glaces et matériel auxiliaire de la navigation, ainsi que tout autre genre de matériel lourd et léger; munitions et divers genres de matériel pour le ministère de la Défense nationale, tels que navires, avions, matériel mécanique, véhicules de combat, armes, moteurs et pièces de rechange habituellement achetées avec ce matériel au moment de l'achat

Paiements de transfert (10)

- Subventions et contributions, et tous les autres paiements de transfert faits par l'État
- Paiements importants relatifs au bien-être versés à des particuliers, comme les pensions de vieillesse et les allocations de ce genre, les allocations et les pensions des anciens combattants
- Subventions et paiements aux provinces et aux territoires en vertu de la *Loi constitutionnelle*, de la *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces* et du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux et pour les langues officielles
- Paiements aux Indiens et aux Inuits, afin de soutenir les initiatives d'autonomie gouvernementale et les programmes dans le domaine social, de la santé, de l'éducation et du développement communautaire, et ce, en conformité avec les revendications des Autochtones
- Paiements aux gouvernements territoriaux en vertu des ententes de financement conclues par le ministre des Finances et les ministres des Finances des territoires
- Subventions et capitaux consentis à l'industrie; subventions aux fins de

recherches et autres mesures d'aide relatives aux recherches effectuées par des organisations non gouvernementales; bourses d'études

- Subventions de soutien consenties à de nombreux organismes nationaux et internationaux sans but lucratif
- Contributions à des organismes internationaux et droits d'affiliation à ces organismes, comme la contribution au programme d'aide alimentaire internationale et la cotisation du Canada aux Nations Unies

Frais de la dette publique (11)

- Intérêts de la dette non échue du Canada (y compris les bons du Trésor) et autres passifs comme le fonds de fiducie et autres fonds spéciaux
- Frais d'émission de nouveaux emprunts, amortissement de l'escompte à l'émission d'obligations, primes et commissions afférentes aux obligations
- Frais administratifs et afférents à la dette publique

Autres subventions et paiements (12)

- Paiements à des sociétés d'État, y compris les versements destinés à combler les déficits de fonctionnement et les autres paiements de transfert faits aux sociétés d'État
- Versements à certains comptes non budgétaires (comme les contributions de l'État au compte de stabilisation des prix des produits agricoles ou les prestations relatives à la *Loi sur les terres destinées aux anciens combattants*), ainsi que l'amortissement de plusieurs types de pertes, le rajustement annuel des réserves pour les créances et certains autres postes « Divers »

Sous le titre « Divers » figurent certaines dépenses comme les licences, les permis et droits de bassin, de touage, de mise à quai et d'amarrage, le cautionnement d'employés de l'État, la perte d'effets personnels et les dépenses relatives à de petits articles et à divers services. Sont compris également des fonds pour de nombreux articles de dépense et services qui ne peuvent être mentionnés sous les diverses rubriques du présent sommaire.

7.1.5 Tableau des articles courants des dépenses

Le tableau suivant énumère les articles courants des dépenses avec les codes des articles à l'échelle du gouvernement correspondants :

Article courant	Description	Codes des articles à l'échelle du gouvernement
01	Personnel	0100 - 0199
02	Transports et communications	0200 - 0299
03	Information	0300 - 0399
04	Services professionnels et spéciaux	0400 - 0499, 0800 - 0899
05	Location	0500 - 0599
06	Réparation et entretien	0600 - 0699
07	Services publics, fournitures et approvisionnements	0700 - 0799, 1100 - 1199

08	Acquisition de terrains, de bâtiments et d'ouvrages	1300 - 1399
09	Acquisition de machines et de matériel	1200 - 1299
10	Paiements de transfert	2000 - 2999
11	Frais de la dette publique	3100 - 3199
12	Autres subventions et paiements	3000 - 3099, 3200 - 3799

7.2 Codes des articles Sommaire pour 2017 à 2018

A Articles de dépenses

0 Services

01 Personnel

010 Traitements et salaires

0101 Civils, temps régulier - Emploi continu ³

0102 Civils, temps régulier - temps partiel, saisonnier, occasionnel et étudiant ³

0103 Civils, versements des primes pour le travail hors des heures régulières ou pour autres raisons ³

0104 Civils, rémunération pour jours fériés ³

0105 Civils, temps supplémentaire (heures supplémentaires) ³

0106 Civils, prime de bilinguisme ³

0107 Civils, indemnité de départ et prestations de préretraite ³

0108 Civils, indemnité de départ et prestations de préretraite - règlement immédiat ³

0109 Membres de la Défense nationale (DN) et la Gendarmerie royale du Canada (GRC) - Versements rétroactifs - Année financière en cours

0110 Civils - Versements rétroactifs - Année(s) financière(s) antérieure(s) ³

0111 Civils - Versements rétroactifs - Année financière en cours ³

0112 Civils, équité salariale ³

0113 Autres traitements et salaires

0114 Membres de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) - Heures supplémentaires

0115 Membres du ministère de la Défense nationale (MDN) et de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) - Heures régulières

0116 Membres de la Défense nationale (DN) et de la Gendarmerie royale du Canada (GRC), indemnité de départ et prestations de préretraite - Règlement immédiat

0117 Membres de la Défense nationale (DN) et la Gendarmerie royale du Canada (GRC) - Versements rétroactifs - Année(s) financière(s) antérieure(s)

0118 Membres de la Défense nationale (DN) et de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) - Rémunération pour jours fériés

0119 Membres de la Défense nationale (DN) et de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) - Indemnité de départ et prestations de préretraite

0128 Membres de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) - Prime de bilinguisme

012 Allocations et autres prestations

0120 Civils - Indemnités pour certaines dépenses encourues par un employé ³

- 0121 Civils - Rémunération pour des fonctions supplémentaires ou spécifiques ³
- 0122 Civils - Indemnités pour équité salariale ³
- 0123 Civils - Intérêt pour équité salariale ³
- 0124 Civils - Indemnité pour service à l'étranger
- 0125 Civils - Prime d'éloignement ³
- 0126 Civils - Autres indemnités et avantages ³
- 0127 Membres de la Défense nationale (DN) et de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) - Indemnités et avantages
 - 016 Contributions de l'employeur
- 0160 Contribution patronale, Compte de pension de retraite de la Fonction publique (CPRFP) - Courant
- 0161 Contribution patronale - Déficit actuariel du Compte de pension de retraite de la Fonction publique(CPRFP)
- 0162 Contribution patronale, Compte de prestations de décès de la Fonction publique
- 0164 Contribution patronale, Compte de pension de retraite des Forces canadiennes, courant
- 0165 Contribution patronale, Compte de pension de retraite des Forces canadiennes, déficit actuariel
- 0166 Contribution patronale, prestations supplémentaires de décès des Forces canadiennes armées régulières, partie II de la Loi
- 0167 Contribution patronale, compte de régime compensatoire
- 0168 Contribution patronale au compte de retraite de la Gendarmerie royale du Canada (GRC), déficit actuariel
- 0169 Contribution patronale, assurance-emploi
- 0170 Contribution patronale, Compte de retraite de la Gendarmerie royale du Canada (GRC)
- 0171 Contribution patronale, Compte des allocations de retraite des députés
- 0172 Contribution patronale, Régime de pensions du Canada et Régime de rentes du Québec
- 0173 Contribution patronale, autres programmes de pension, y compris la *Loi sur les juges*
- 0174 Contribution patronale, régimes médicaux et d'hospitalisation
- 0176 Contribution patronale, assurance d'invalidité
- 0177 Autres contributions de l'employeur
 - 017 Réaffectation des dépenses relatives à l'article courant 01
- 0179 Personnel - Réaffectation des dépenses en capital
 - 018 Frais supplémentaires de personnel
- 0181 Échange de personnel de direction et autres programmes d'échange
- 0182 Prestations supplémentaires aux employés ³
- 0184 Paiement et recouvrement des Commissions provinciales des accidents du travail
- 0185 Autres paiements de pension passé à la dépense

0186 Autres frais supplémentaires relatifs au personnel ³

0187 Charges courues, salaires et prestations

0188 Retour de contributions de pension passé à la dépense

02 Transports et communications

020 Réinstallation

0207 Réinstallation des employés au Canada

0208 Réinstallation des employés à l'extérieur du Canada et(ou) au retour

021 Affranchissement, transport de marchandise, messageries, camionnage

0210 Transport d'objets non spécifiés ailleurs

0212 Affranchissement et colis postal

0213 Services de messenger

022 Services de télécommunications

0223 Services de communications/réseau (comprend les services d'analogique, de numérique ou de combiné, et les pièces, les périphériques et le câblage)

0230 Services de communications par la voix

0231 Services de transmission des données

0232 Services de communications images/vidéos (comprend les services de présence virtuelle et de vidéoconférence)

025 Voyage - Fonctionnaires

0251 Voyage - Fonctionnaires - Activités opérationnelles

0252 Voyage - Fonctionnaires - Principaux intervenants

0253 Voyage - Fonctionnaires - Gouvernance interne

0254 Voyage - Fonctionnaires - Formation

0255 Voyage - Fonctionnaires - Autres voyages

026 Voyage - Non-fonctionnaires

0261 Voyage - Non-fonctionnaires - Activités opérationnelles

0262 Voyage - Non-fonctionnaires - Principaux intervenants

0263 Voyage - Non-fonctionnaires - Gouvernance interne

0264 Voyage - Non-fonctionnaires - Formation

0265 Voyage - Non-fonctionnaires - Autres voyages

029 Réaffectation des dépenses relatives à l'article courant 02

0299 Transports et communications - Réaffectation des dépenses en capital

03 Information

030 Services de réclame

0301 Services de réclame

031 Services d'édition

0311 Services d'édition

032 Services d'imprimerie et d'imagerie

0321 Services d'imprimerie

0322 Services d'imagerie

033 Services d'exposition et de services connexes

0331 Services d'exposition

0332 Services audio-visuels

034 Services de recherche en communications

0341 Services de recherche en communications

035 Services professionnels en communications

0351 Les services professionnels de communication non spécifiés ailleurs

0352 Services de relations publiques

036 Abonnements et services d'accès aux données

0361 Abonnements électroniques et publications électroniques

0362 Services d'accès à des données et à des bases de données

039 Réaffectation des dépenses relatives à l'article courant 03

0399 Information - Réaffectation des dépenses en capital

04 Services professionnels et spéciaux

040 Services commerciaux

0401 Services de comptabilité et de vérification

0402 Services de gestion des ressources humaines ¹

0403 Services de gestion financière ¹

0404 Services en matière de communications ¹

0405 Services des biens immobiliers ¹

0406 Services du matériel ¹

0407 Services des acquisitions ¹

0811 Nettoyage d'immeubles à contrat

0815 Rétribution et frais de service d'agences de recouvrement

0816 Frais de service provenant des approvisionnements reliés aux
administration des prêts

0851 Services bancaires

0852 Services immobiliers

0853 Administration provinciale des lois relatives aux indemnités à des
employés de la fonction publique et à des marins marchands

0854 Frais d'enregistrement des véhicules automobiles

0855 Frais d'acquisition et de contrat

0856 Frais d'administration des provinces et des territoires

0859 Autres services commerciaux qui ne sont pas précisés ailleurs

041 Services juridiques

0410 Services juridiques

042 Services techniques et d'architecture

0420 Services techniques, non spécifiés ailleurs

0421 Services d'architecture

0422 Conseillers techniques - construction

0423 Conseillers techniques - autres

0495 Services reliés à l'évaluation des sites potentiellement contaminés

0496 Services reliés à l'assainissement des sites contaminés

- 0497 Services reliés à la charge et la gestion des sites contaminés
- 0498 Services liés à la surveillance des sites préalablement contaminés.
 - 043 Services scientifiques et de recherche
 - 0430 Services scientifiques
 - 0431 Experts - conseils scientifiques
 - 0492 Contrats de recherche
 - 044 Services d'enseignement et de formation
 - 0440 Enseignement aux non-fonctionnaires
 - 0444 Professeurs et instructeurs contractuels
 - 0445 Frais d'enseignement quand les employés prennent des cours dans leur temps libre ³
 - 0446 Conseillers en formation
 - 0447 Frais d'enseignement et frais de participation à des cours comprenant les séminaires, non spécifiés ailleurs ³
 - 0448 Achats de programmes de formation et cours
 - 045 Services de santé et de bien - être
 - 0450 Services d'hospitalisation
 - 0451 Autres services de santé, non spécifiés ailleurs
 - 0452 Services de bien-être
 - 0453 Médecins et chirurgiens
 - 0454 Personnel paramédical
 - 0455 Services dentaires
 - 046 Services de protection
 - 0460 Services de protection
 - 047 Services informatiques
 - 0473 Consultants en TI et en télécommunications
 - 0474 Services de gestion de l'information ¹
 - 0475 Services de technologie de l'information ¹
 - 0812 Services informatiques (comprend les solutions et les produits en TI et les services gérés dans les TI)
 - 048 Services de conseillers en gestion
 - 0491 Services de conseillers en gestion
 - 082 Frais et services spéciaux
 - 0821 Cotisations d'adhésion ³
 - 0822 Accueil
 - 0823 Frais de participation aux conférences
 - 086 Services d'aide temporaire
 - 0813 Services d'aide temporaire
 - 087 Services d'interprétation et de traduction
 - 0493 Services d'interprétation
 - 0494 Services de traduction
 - 088 Services reliés à la construction

0881 Services reliés à la construction

089 Autres services

0499 Autres services professionnels non précisés ailleurs

0819 Contrats de services personnels non professionnels, non spécifiés ailleurs

0890 Autres services administratifs désignés par décret ¹

0891 Services personnels

0892 Services récréatifs

0899 Services professionnels et spéciaux - Réaffectation des dépenses en capital

05 Location

050 Location de terrains

0501 Location de terrains non améliorés

051 Location de bâtiments

0510 Location de bâtiments résidentiels

0511 Location de bâtiments à bureaux

0512 Location de bâtiments industriels et commerciaux

0513 Location de bâtiments institutionnels

0514 Location d'autres bâtiments

052 Location - Matériel d'informatique

0522 Location d'équipement de communications d'images/vidéos (comprend le câblage, les pièces et les périphériques)

0582 Licences/maintenance des logiciels clients de l'environnement d'informatique répartie (EIR)

0583 Licences/maintenance des logiciels d'applications et de bases de données (y compris les COTS) et logiciels de développement et de maintenance des applications et des bases de données

0584 Licences/maintenance des logiciels système et utilitaires pour les serveurs, le stockage, les périphériques et les composantes

0585 Licences/maintenance des logiciels de gestion de réseau

0587 Location d'équipement informatique de l'environnement de Production et opérations - Serveurs, stockage, imprimantes, etc. (y compris les pièces et les périphériques)

0588 Location d'équipement de l'environnement d'informatique répartie (EIR) - Bureau/OP/ord. portable (y compris pièces et périphériques)

0589 Location d'équipement de communications/réseau (comprend les équipements analogique, numérique et combiné, le câblage, les pièces et les périphériques)

0590 Frais de licence/maintenance des logiciels de communications images/vidéos (comprend les logiciels de téléprésence et de vidéoconférence)

053 Location de machinerie, de mobilier et d'installations de bureau, et d'autre équipement

0533 Location de machinerie, de mobilier et d'installation de bureau, et d'autres équipement

054 Location de véhicules automobiles et d'autres véhicules

0540 Location de véhicules automobiles et d'autres véhicules

055 Location - Acquisition

0555 Location - Immobilisations corporelles

056 Location d'aéronefs et de navires

0561 Location d'aéronefs

0566 Location de navires

057 Location - Autres

0570 Location - Autres

059 Réaffectation des dépenses relatives à l'article courant 05

0599 Location - Réaffectation des dépenses en capital

06 Réparation et entretien

060 Réparation de travaux de génie

0601 Génie maritime

0607 Routes principales, chemins et rues

0608 Pistes d'envol, terrains d'atterrissage et aires d'embarquement

0611 Canalisations et systèmes d'égouts

0619 Réseaux électriques

0628 Autres travaux de génie

063 Réparation de bâtiments

0630 Édifices à bureaux

0634 Bâtiments commerciaux

0635 Bâtiments industriels

0639 Édifices institutionnels

0640 Bâtiments ou installations devant abriter du matériel de télécommunications, d'ordinateur, et de bureautique

0645 Autres bâtiments

0646 Bâtiments résidentiels

065 Réparation de machinerie et d'équipement

0655 Machinerie de traitement

0656 Appareils de chauffage, de climatisation et de réfrigération

0658 Matériel d'éclairage, de contrôle et de distribution d'électricité

0660 Instruments, appareils et accessoires de mesure, de contrôle, de laboratoire, de médecine et d'optique

0664 Équipement de communications/de réseau (comprend les équipements analogique, numérique et combiné, le câblage, les pièces et les périphériques)

0665 Autre équipement

0668 Équipement de communications images/vidéos (comprend le câblage, les pièces et les périphériques)

0671 Autre matériel de bureau

0672 Équipement informatique de l'environnement de production et opérations - Serveurs, stockage, imprimantes, etc. (y compris pièces et périphériques)

0673 Équipement de l'environnement d'informatique répartie (EIR) - Bureau/OP/ord. portable (y compris pièces et périphériques)

0675 Navires et bateaux

0676 Aéronefs

0681 Véhicules automobiles de route - Militaires

0682 Véhicules automobiles de route - Non militaires

0683 Véhicules divers

069 Réaffectation des dépenses relatives à l'article courant 06

0699 Achat de services de réparation et d'entretien - Réaffectation des dépenses en capital

07 Services publics (Article 07 standard)

070 Services publics

0701 Électricité

0702 Gaz naturel

0703 Égouts et eau

0705 Élimination des déchets

0709 Autres services publics

079 Réaffectation des dépenses relatives à l'article courant 07

1199 Services publics, fournitures et approvisionnements - Réaffectation des dépenses en capital

1 Biens, terrains, bâtiments et travaux

11 Fournitures et approvisionnements (article courant 07)

111 Produits alimentaires, aliments pour animaux, boissons et tabac

1111 Animaux vivants, incluant leur fourrage

1112 Viandes, poissons et leurs préparations

1113 Produits laitiers et autres produits des animaux

1114 Fruits et légumes, produits alimentaires, graisses, et leurs préparations

1115 Divers aliments, matières alimentaires et préparations alimentaires

1116 Breuvages et tabac

112 Produits minéraux

1121 Sel, soufre, minerais, terres et pierres

1122 Essence

1123 Carburant d'aviation

1124 Combustible diesel

1125 Mazout léger

1126 Mazout lourd

1127 Huile de graissages et graisses

1128 Autres combustibles minéraux, huiles minérales et produits

113 Produits chimiques

- 1130 Produits chimiques inorganiques, et produits chimiques organiques, incluant matières plastiques, caoutchouc et leurs produits, excluant des pneus et chambres à air
- 1132 Produits pharmaceutiques et autres produits médicaux
- 1133 Explosifs, feux d'artifices et articles de pyrotechnie, etc.
- 1134 Biens photographiques ou cinématographiques
- 1139 Produits chimiques divers
 - 114 Bois, papier et produits de bois
- 1141 Bois et charbon de bois
- 1142 Papier et cartons de papier
- 1143 Matière imprimée, incluant livres, journaux, images, textes, manuscrits et formules
 - 115 Biens personnels
- 1151 Uniformes
- 1152 Autres vêtements
- 1153 Chaussures
- 1159 Matières textiles divers, coiffures, parapluies, etc.
 - 116 Métaux et produits métaux
- 1160 Métaux ferreux
- 1161 Métaux non ferreux
- 1163 Articles de coutellerie
- 1164 Produits de métaux divers
 - 117 Biens et produits divers
- 1171 Fournitures médicales, instruments, appareils, etc.
- 1172 Papeterie et fournitures de bureau
- 1173 Ameublement de maison, excl. des meubles
- 1174 Produits horticoles
- 1175 Pierres et métaux précieux et composantes
- 1176 Verres et ouvrages en verre
- 1179 Marchandises et produits divers

12 Acquisition de machinerie et matériel, incluant des pièces et outils consommables (Article courant 09)

- 121 Machinerie et pièces de machinerie
 - 1211 Machinerie industrielle spéciale
 - 1212 Outils et outillage
 - 1219 Autre machinerie et pièces
 - 122 Matériel informatique et pièces informatiques
 - 1223 Équipement de communications images/vidéos (comprend le câblage, les pièces et les périphériques)
 - 1282 Équipement informatique de l'environnement de Production et opérations - Serveurs, stockage, imprimantes, etc. (y compris pièces et périphériques)

- 1283 Équipement informatique de l'environnement d'informatique répartie - Bureau/OP/ord. portable (y compris pièces et périphériques)
- 1284 Logiciels clients de l'environnement d'informatique répartie (EIR)
- 1285 Logiciels d'applications et de bases de données (y compris les COTS) et logiciels de développement et de maintenance des applications et des bases de données
- 1286 Logiciels de systèmes d'exploitation et utilitaires pour les serveurs, le stockage, les périphériques et les composantes
- 1287 Logiciels de gestion de réseau
- 1289 Équipement de communications/réseau (comprend les équipement analogique, numérique et combiné, le câblage, les pièces et les périphériques)
- 1291 Logiciels de communications des images/vidéos (comprend logiciels de présence virtuelle et de vidéoconférence)
 - 123 Matériel du bureau et des meubles incluant des pièces
- 1231 Mobilier et ameublement du bureau incluant des pièces
- 1239 Autre matériel et pièces de bureau
 - 124 Matériel et meubles incluant des pièces
- 1241 Matériel et accessoires de plomberie
- 1242 Matériel d'éclairage électrique, de contrôle et de distribution d'électricité
- 1243 Instruments de mesure, de contrôle, de laboratoire - Instruments de médecine et d'optique
- 1244 Matériel et pièces de radar
- 1245 Matières et pièces de la sécurité et de l'hygiène
- 1246 Autres meubles et fournitures, incluant des pièces
- 1249 Autres pièces du matériel
 - 125 Aéronefs et navires, incluant les pièces
- 1250 Aéronefs
- 1251 Pièces d'aéronefs
- 1252 Système de service mobile
- 1253 Acquisition et pièces de satellite et engin spatial
- 1256 Navires et bateaux
- 1257 Pièces de navires et bateaux
 - 126 Autres véhicules et pièces
- 1261 Véhicules automobiles de route
- 1263 Pièces de véhicules automobiles de route
- 1264 Véhicules divers
- 1267 Pièces de véhicules divers, incluant des pneus et chambres à air
 - 127 Armes et munitions
- 1271 Armes (incluant les pièces)
- 1273 Munitions
 - 129 Réaffectation des dépenses relatives à l'article courant 09

1299 Acquisition de machines et de matériel - Réaffectation des dépenses en capital

13 Acquisition de terrains, bâtiments et travaux (Article courant 08)

130 Acquisition de terrains

1301 Acquisition de terrains

131 Acquisition de travaux de génie

1310 Génie maritime

1316 Acquisitions des routes ou pistes d'envol

1335 Ponts, chevalets, ponceaux, voies supérieures et viaducs

1339 Autres travaux de génie

134 Acquisition de bâtiments non-résidentiels

1340 Édifices à bureaux

1343 Bâtiments commerciaux

1350 Bâtiments industriels

1356 Écoles et autres maisons d'enseignement

1357 Hôpitaux, sanatoriums, cliniques et postes de premiers soins

1358 Autres bâtiments institutionnels

1360 Bâtiments ou installations devant abriter du matériel de télécommunications, ordinateurs et/ou bureautique

1362 Gares - Aéroports, gares d'autobus et de trains, gares maritimes et autres

1363 Manèges militaires, casernes, salles d'exercice, etc.

1364 Laboratoires

1369 Autres bâtiments non-résidentiels

137 Acquisition de bâtiments résidentiels

1370 Bâtiments résidentiels

139 Réaffectation des dépenses relatives à l'article courant 08

1399 Acquisition de terrains, bâtiments et travaux - Réaffectation des dépenses en capital

2 Paiements de transfert (Article courant 10)

20 Paiements de transfert aux personnes

200 Paiements aux personnes âgées

2001 Paiements de sécurité de la vieillesse

201 Paiements pour pensions

2011 Pensions - Première et Seconde guerre mondiale

2012 Allocations aux anciens combattants

2013 Pensions aux anciens employés de l'État qui ne sont pas éligibles aux Comptes de pension de retraite, courant

2014 Pensions aux anciens employés, civils et militaires

2019 Autres paiements de pension

202 Paiements de transfert pour promouvoir l'employabilité

2022 Aide aux particuliers pour encourager l'emploi

- 2023 Paiements visant à améliorer et à promouvoir l'employabilité des particuliers
- 2029 Autres paiements de transfert aux particuliers pour promouvoir l'emploi
 - 203 Autres paiements de transfert aux particuliers
- 2032 Paiements de transfert aux peuples autochtones
- 2035 Aide aux immigrants et aux réfugiés
- 2041 Paiements de transfert aux particuliers pour la recherche et le développement (comprenant les bourses)
- 2049 Autres paiements de transfert non-recouvrables à des particuliers
- 2051 Paiements recouvrables à des particuliers
- 2055 Paiements à des particuliers éventuellement recouvrables
- 2057 Prestations fiscales pour enfants
- 2060 Crédits de taxes sur les produits et services (TPS) à des particuliers
- 21 Paiements de transfert à l'industrie**
 - 210 Subventions à l'agriculture
 - 2102 Paiements de transfert pour les producteurs relatifs à la *Loi sur la protection du revenu agricole*.
 - 2103 Programme d'aide en cas de catastrophe lié au revenu agricole (ACRA)
 - 2107 Diverses subventions à l'agriculture
 - 212 Autres subventions à l'industrie
 - 2120 Autres subventions des taux de transport
 - 2122 Subventions aux navires à vapeur
 - 2125 Aide à l'industrie pour encourager l'emploi
 - 2126 Paiements de subventions à l'industrie pour la recherche et le développement
 - 2127 Paiements à l'industrie en vertu de garanties d'emprunts
 - 2130 Paiements pour le pont de la Confédération
 - 2132 Paiements aux sociétés autochtones
 - 2133 Paiements aux institutions financières en vertu de la *Loi fédérale sur les prêts aux étudiants* et la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants*
 - 2139 Autres subventions non-recouvrables à l'industrie
 - 2151 Subventions recouvrables à l'industrie
 - 2155 Subventions à l'industrie éventuellement recouvrables
 - 217 Paiements de transfert pour l'aide en capital
 - 2170 Paiements de transfert pour la recherche et le développement
 - 2171 Paiements de transfert pour l'industrie de la défense pour l'aide en capital
 - 2174 Paiements de transfert à l'industrie relatifs au développement régional et industriel
 - 2178 Projets concernant la conservation de l'énergie
 - 2179 Autres paiements de transfert non-recouvrables à l'industrie pour l'aide en capital
 - 2181 Paiements de transfert à l'industrie recouvrables pour l'aide en capital

2185 Paiements de transfert à l'industrie éventuellement recouvrables pour l'aide en capital

22 Paiements de transfert aux provinces et territoires

221 Paiements de transfert aux provinces et territoires pour l'enseignement

2212 Paiements pour les langues officielles aux provinces et territoires

2214 Paiements de remplacement aux provinces en vertu de la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants*

2215 Paiements à la Province de Québec pour l'éducation des Cris et des Inuits

2216 Paiements aux établissements d'enseignement autres qu'autochtones

2217 Paiements aux conseils scolaires autres qu'autochtones

2218 Paiements spéciaux aux provinces en vertu de la *Loi sur les prêts aux apprentis*

2219 Autres paiements de transfert aux provinces et territoires pour l'enseignement

222 Paiements de transfert fiscal

2221 Paiements aux provinces et territoires en vertu des termes d'accords fiscaux

2223 Subventions statutaires aux provinces et territoires autorisés en vertu des *Lois constitutionnelles*

2232 Paiements de transfert en matière de santé et de programmes sociaux

2233 Paiements optionnels aux provinces et territoires pour programmes permanents

2239 Autres paiements de transfert fiscaux aux provinces et territoires

224 Autres paiements de transfert spécifiques aux provinces et territoires

2241 Paiements aux provinces et territoires pour services offerts aux jeunes contrevenants

2243 Paiements aux provinces et territoires pour régimes d'aide juridique

2244 Paiements aux provinces et territoires pour projets de l'environnement

2245 Assurance - récolte payée aux provinces et territoires

2247 Aide aux provinces et territoires pour encourager l'emploi

2248 Compte des recettes extracôtières Canada/Nouvelle-Écosse et paiements en vertu de l'accord Canada/Nouvelle-Écosse pour péréquation fiscale des ressources en hydrocarbures extracôtiers

2249 Paiements aux provinces et territoires pour grandes routes, routes secondaires et routes d'accès

2250 Paiements de transfert aux territoires pour dépenses de fonctionnement

2253 Accord sur l'immigration Canada/Québec

2254 Fonds de mise en valeur Canada/Terre-Neuve

2255 Paiements en vertu du programme des travaux d'infrastructure Canada

2257 Initiatives de développement payées aux provinces et territoires en vertu des ententes cadres sur le développement et des ententes auxiliaires

2259 Autres paiements de transfert aux provinces et territoires

23 Paiements de transfert pour ou au nom des organisations internationales et aux pays étrangers

230 Paiements de transfert pour l'aide au développement pour les pays étrangers

2301 Achat de marchandises pour l'aide au développement

2302 Achat de services pour l'aide au développement

2303 Paiements aux organisations non gouvernementales canadiennes pour l'aide au développement

2304 Autres paiements de transfert aux pays étrangers pour l'aide au développement

231 Paiements de transfert aux organisations internationales

2311 Paiements aux Nations Unies et organisations connexes

2312 Paiements à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et à ses programmes

2314 Paiements à l'Association internationale de développement

2315 Paiements aux banques internationales et établissements financiers

2319 Paiements aux organisations internationales

232 Autres paiements de transfert pour ou au nom des organisations internationales et aux pays étrangers

2321 Paiements en vue de favoriser l'augmentation des ventes de produits canadiens à l'étranger

2322 Programme international d'aide alimentaire

2323 Paiement de transfert au télescope de trente mètres

2329 Autres paiements de transfert hors du Canada pour ou au nom des organisations internationales et aux pays étrangers

239 Gain/perte provenant des opérations de change

2390 Gain/perte provenant des opérations de change sur les paiements de transfert

24 Paiements de transfert aux organismes, incluant les sociétés d'État et les organismes à but non lucratif

241 Paiements de transfert aux universités

2411 Paiements aux universités pour appuyer la recherche

2412 Aide pour encourager l'emploi

2419 Autres paiements de transfert aux universités

242 Paiements de transfert aux organisations autochtones

2421 Paiements aux conseils scolaires des premières nations, des Inuits et des Métis

2422 Paiements aux établissements d'enseignement des premières nations, des Inuits et des Métis

2423 Paiements aux autres associations des premières nations, des Inuits et des Métis

243 Paiements de transfert aux autres institutions à but non lucratif et autres organisations

2431 Paiements aux associations nationales à but non lucratif

2432 Paiements aux organisations provinciales/territoriales à but non lucratif

2433 Paiements aux organisations locales à but non lucratif

2434 Aide aux organismes à but non lucratif pour encourager l'emploi

2436 Paiements aux organismes à but non lucratif pour la recherche et le développement

2437 Paiements aux organismes à but non lucratif pour l'amélioration de l'environnement

2449 Autres paiements aux organismes à but non lucratif et autres organisations

245 Paiements aux sociétés d'État

2451 Paiements aux sociétés d'État

26 Paiements de transfert aux municipalités et organismes locaux

261 Paiements de transfert aux municipalités

2611 Subventions en remplacement d'impôts fonciers payés aux municipalités

2613 Aide aux municipalités pour encourager l'emploi

2614 Paiements aux municipalités en vertu du programme des travaux d'infrastructure Canada

2619 Autres paiements de transfert aux municipalités

262 Paiements de transfert aux autres organismes locaux

2621 Paiements aux institutions d'enseignement autres qu'autochtones

2622 Paiements aux conseils scolaires autres qu'autochtones

28 Réaffectation des paiements de transfert

281 Réaffectation des paiements de transfert entre programmes ou ministères

2811 Subventions tenant lieu d'impôts recouvrées provenant d'autres ministères

282 Dépenses de paiements de transfert inscrites pour fins de comptabilisation

2821 Provision pour moins-value sur les prêts, placements et avances

2822 Charges pour comptes de passifs

2823 Élimination des montants de peu de valeur liés aux paiements de transfert

3 Autres dépenses

30 Transferts aux sociétés d'État et autres entités (Article courant 12)

300 Transferts aux sociétés de l'annexe III, Partie I et à leurs filiales détenues à cent pour cent

3001 Énergie atomique du Canada Ltée

3003 Société canadienne d'hypothèques et de logement

3005 Corporation commerciale canadienne

3009 Commission de la capitale nationale

3010 Exportation et développement Canada

3011 Conseil canadien des normes

3012 VIA Rail Canada Inc.

3014 Les ponts Jacques Cartier et Champlain Inc.

3017 Marine Atlantique S.C.C.

- 3018 Commission canadienne du lait
- 3023 Musée canadien des droits de la personne
- 3024 Musée canadien des civilisations
- 3025 Musée canadien de la nature
- 3026 Musée national des sciences et de la technologie
- 3027 Musée des beaux-arts du Canada
- 3029 Autres
- 3030 Commission canadienne du tourisme
- 3031 Société d'expansion du Cap-Breton
- 3032 Musée canadien de l'immigration du Quai 21
 - 304 Transferts aux sociétés de l'annexe III, Partie II et à leurs filiales détenues à cent pour cent
- 3041 Société canadienne des postes
- 3059 Autres
 - 306 Transferts aux autres sociétés d'État et autres entités
- 3061 Conseil des Arts du Canada
- 3062 Société Radio-Canada
- 3063 Centre de recherche pour le développement international
- 3064 Centre national des Arts
- 3065 Téléfilm Canada
- 3079 Autres

31 Frais de la dette publique (Article courant 11)

- 310 Intérêt sur la dette non échue du Canada
- 3101 Obligations négociables payables en devises canadiennes
- 3102 Obligations d'épargne du Canada (OÉC)
- 3103 Titres spéciaux non négociables
- 3104 Bons du Trésor
- 3105 Obligations négociables payables en devises étrangères
- 3106 Billets et prêts payables en devises étrangères
- 3107 Bons du Canada payables en devises étrangères
 - 311 Intérêt sur comptes pour fins déterminées et autres éléments du passif
- 3111 Intérêt sur les comptes de pension de retraite
- 3112 Intérêt sur le Compte d'assurance-emploi
- 3113 Intérêt sur le Compte du Régime de pensions du Canada
- 3114 Intérêt sur d'autres passifs
 - 312 Intérêt sur autres comptes
- 3121 Intérêt sur la répartition des droits de tirage spéciaux et sur les autres comptes d'opérations de change
 - 313 Escomptes et primes sur obligations
- 3131 Escomptes et primes sur obligations amortis
 - 314 Frais d'émission et de service de la dette publique
- 3142 Commissions et rémunérations relatives aux obligations

3143 Frais du service de la dette

32 Autres subventions et paiements (Article courant 12)

321 Déficits et radiations de pertes

3213 Pertes d'argent

3214 Déficits et radiations non classés ailleurs

3215 Radiations de prêts, placements et avances

3216 Pertes d'opérations de change

3217 Dispense du remboursement de prêts, placements et avances

323 Paiements de transfert aux fonds et comptes non budgétaires

3239 Transfert aux fonds et comptes non budgétaires

324 Escomptes gagnés

3241 Escomptes/rabais gagnés pour paiements prématurés aux fournisseurs (crédit) ou pour l'utilisation d'une carte d'acquisition

325 Dépenses diverses

3248 Réclamations pour dommages – intérêts et autres en raison de la transition au système de paye Phénix

3249 Montants adjugés par une cour en faveur de l'industrie

3250 Montant adjugé par une cour en faveur des particuliers

3251 Réclamations pour dommages-intérêts et autres

3252 Intérêt, frais d'administration ou de service et autres amendes se rapportant aux comptes en souffrance des fournisseurs

3253 Intérêt et frais payés aux institutions financières

3254 Élimination des montants de peu de valeur liés aux dépenses de programmes

3256 Service canadien du renseignement de sécurité

3257 Paiements à titre gracieux

3258 Centre de la sécurité des télécommunications

3259 Dépenses diverses, non classées ailleurs

326 Ajustement des réserves

3261 Ajustement de la provision pour évaluation des créances

3262 Ajustement des réserves pour garanties d'emprunts

3263 Provision pour augmentation de la valeur de certaines dettes

3269 Autres ajustements

329 Réaffectation des dépenses relatives à l'article courant 12

3299 Autres subventions et paiements - Réaffectation des dépenses en capital

3A Dépenses provenant de sources internes

34 Autres dépenses provenant de sources internes ou pour la fin de la comptabilité (Article courant 12)

342 Sommes versées entre ministères ou au sein d'un ministère pour frais généraux, administratifs, ou autres

3421 Frais administratifs généraux réclamés par d'autres ministères ou d'autres programmes au sein d'un ministère

3422 Compte d'attente (débit) - Autres ministères

- 3424 Répartition du compte d'attente des activités
 - 3425 Répartition des dépenses/coûts à l'intérieur d'un ministère
 - 3427 Réaffectation des coûts en vertu des programmes avec coûts partagés
 - 3428 Paiements tenant lieu d'impôts payés à Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)
 - 3429 Autres
 - 343 Montants imputés aux fonds renouvelables par les ministères ou organismes
 - 3431 Frais généraux ou autres montants imputés directement aux fonds renouvelables par les ministères ou les organismes ¹
 - 3432 Intérêt imputé aux fonds renouvelables par le ministère des ministères des Finances ¹
 - 3433 Réaffectation des dépenses/coûts dans les fonds renouvelables ¹
 - 3439 Autres ¹
 - 344 Droits d'accise et de douane à l'importation, et taxe fédérale de vente
 - 3441 Droits de douane à l'importation
 - 3442 Droits d'accise et taxe fédérale de vente
 - 345 Charges chargés à ou provenant des comptes d'actifs pour amortissement ou autres fins
 - 3451 Charges d'amortissement des immobilisations
 - 3452 Stocks imputés
 - 3453 La connaissance des dépenses d'amortissement reliés aux actifs
 - 3459 Charges d'amortissement - autres comptes d'actifs
 - 346 Charges imputées à/ou provenant de comptes de passifs
 - 3461 Indemnité pour paye de vacance et prestations aux employés
 - 3462 Provision pour créances douteuses
 - 3463 Charges au Passif d'assainissement
 - 3469 Charges aux autres comptes de passifs
 - 347 Transferts de coûts d'accroissement entre crédits
 - 3471 Coût d'accroissement d'autres crédits ¹
 - 3472 Recouvrements des dépenses d'accroissement d'autres crédits (crédit) ¹
- 37 Réaffectation des dépenses/Reconnaissance de recettes d'origine interne (article courant 12)**
- 371 Recouvrement des dépenses entre les programmes ou ministères
 - 3711 Frais généraux ou autres montants recouverts par les ministères et organismes des fonds renouvelables ¹
 - 3712 Frais de services administratifs généraux recouverts par les autres ministères ou par les autres programmes au sein d'un ministère ¹
 - 3714 Répartition du compte d'attente des activités
 - 3715 Réaffectation des coûts en vertu des programmes avec coûts partagés
 - 3717 Réaffectation des dépenses/coûts à l'intérieur d'un ministère
 - 3718 Compte d'attente (solde au crédit) - Autres ministères
 - 3719 Autre

372 Recouvrements des dépenses provenant des comptes à fins déterminées et autres comptes

3721 Réaffectation de dépenses rattachées à la reconnaissance de recettes provenant des comptes à fins déterminées limitées ¹

B Articles de recettes/revenus

4 Revenus

4A Revenus fiscaux

42 Revenus fiscaux

420 Revenus fiscaux

4200 Revenus fiscaux (totale)

4B Autres revenus

45 Autres revenus - Recouvrement des coûts et autres frais d'utilisation

451 Droits et privilèges (comprenant recettes/revenus provenant des redevances)

4510 Droits de permis

4513 Droits de passeports, visas et certificats de citoyenneté

4515 Redevances sur le pétrole

4516 Redevances des richesses naturelles

4517 Autres redevances

4518 Droits d'enregistrement de marques de commerce, brevets et droits d'auteur

4519 Autres revenus provenant de droits et redevances

452 Locations et utilisation de biens publics

4520 Baux de pétrole et gaz

4521 Baux de terrains

4525 Location de terrains vacants non améliorés

4526 Location d'ouvrages

4527 Location de machines et de matériel

4528 Location des concessions en facilités possédés par le gouvernement

4529 Location d'aire de stationnement

4530 Location de bâtiments résidentiels

4531 Location de bâtiments non-résidentiels

4535 Location d'immobilier aux sociétés d'États

4539 Autres revenus provenant de baux et de l'utilisation de biens publics

454 Produits de la vente de biens et de produits d'information

4540 Ventes d'uniformes, vêtements, etc.

4542 Ventes d'électricité

4543 Ventes de gaz naturel

4544 Publications, cartes géographiques et marines de l'État

4545 Ventes d'autres produits fabriqués par l'État

4546 Ventes de produits d'information

4547 Ventes des pétroliers, huile et lubrifiants

4548 Ventes des repas publiques

4549 Ventes d'autres produits

455 Revenus provenant de services publics à titre de réglementation

- 4551 Droits d'inspection
- 4554 Règlements aériens
- 4556 Surveillance des hippodromes
- 4558 Frais des cotisations des institutions financières
- 4559 Autres services réglementaires
 - 456 Revenus provenant de services non - réglementaire (Facultatif)
- 4560 Services publics, comprenant l'eau, l'eau résiduaire et autres services publics
- 4561 Services de télécommunication et autres utilités
- 4562 Services dentaires
- 4563 Services d'hospitalisation
- 4564 Services de marine et revenus de quais
- 4565 Autres services de santé
- 4566 Droits de services techniques et scientifiques
- 4567 Services d'aéroport, droits d'atterrissage et de stationnement
- 4568 Services des centres de technologie
- 4569 Autres revenus provenant des services non réglementaires
 - 457 Revenus de services non réglementaire à d'autres gouvernements et sociétés d'État
- 4570 Provision de services aux Nations Unis
- 4571 Recouvrements des coûts autres que ceux des biens immobiliers des sociétés d'État
- 4573 Services policiers aux administrations locales
- 4574 Autres services aux administrations locales
- 4576 Services policiers aux gouvernements provinciaux et territoriaux
- 4577 Autres services aux gouvernements provinciaux et territoriaux
- 4578 Services aux autres états
 - 458 Frais administratifs et autres
- 4580 Revenus de brevets et redevances
- 4581 Frais relatifs à l'accès à l'information
- 4582 Revenus provenant de services de publicité et promotion
- 4586 Frais administratifs perçus pour chèques sans provisions
- 459 Divers
- 4593 Divers
- 4595 Revenus disponibles - ministères système intégré de gestion des finances et du matériel (SIGFM(SAP))
- 4598 Frais pour garanties de prêts
 - 46 Autres Revenus - Recouvrements et autres provenant de vente
 - 461 Recouvrement de coûts des ministères et organismes
 - 4611 Frais généraux ou autres montants récupérés par les ministères et organismes des fonds renouvelables ¹
 - 4612 Frais de services administratifs généraux récupérés par les autres ministères ou par les autres programmes au sein d'un ministère ¹

- 4613 Subvention reçue par un fonds renouvelable d'un crédit ¹
- 4615 Recouvrement de coûts en vertu des programmes avec coûts partagés ¹
- 4616 Recouvrement suite à la réaffectation des dépenses/coûts au sein du fonds renouvelable ¹
- 4619 Autres ¹
 - 462 Services fournis aux autres ministères aux termes de l'article 29.2 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*
- 4620 Services de gestion des ressources humaines ¹
- 4621 Services de gestion financière ¹
- 4622 Services de gestion de l'information ¹
- 4623 Services de technologie de l'information ¹
- 4624 Services en matière de communications ¹
- 4625 Services des biens immobiliers ¹
- 4626 Services du matériel ¹
- 4627 Services des acquisitions ¹
- 4628 Autres services administratifs désignés par décret ¹
 - 466 Revenus provenant de la vente de produits et services offerts aux ministères ou organismes de l'État, et au sein de ceux - ci, par les fonds renouvelables
- 4670 Vente de produits et services - Fonds renouvelable CORCAN ¹
- 4679 Autres ¹
 - 48 Autres revenus
 - 480 Produits de placements - Intérêts sur les prêts et avances
 - 4801 Intérêts sur les prêts et avances des sociétés d'État fédérales et organismes d'institutions de crédit
 - 4802 Intérêts sur les prêts et avances de toutes les autres sociétés d'État fédérales
 - 4803 Intérêts sur les prêts et avances des administrations provinciales et territoriales, comprenant leurs sociétés d'État
 - 4804 Intérêts sur les prêts et avances d'entreprises privées au Canada
 - 4805 Intérêts sur d'autres prêts et avances de différentes origines canadiennes
 - 4806 Intérêts sur les prêts et avances des gouvernements étrangers et organisations internationales
 - 481 Produits de placements - Profits et dividendes
 - 4811 Profits et/ou dividendes d'entreprises
 - 4812 Profits de la Banque du Canada
 - 4814 Bénéfice et/ou excédent des comptes d'opération de change (Finances)
 - 4819 Autres produits de placements, non désignés ailleurs
 - 482 Intérêts sur les revenus
 - 4821 Intérêts sur la taxe sur les produits et services (TPS)
 - 4822 Intérêts sur les droits de douane et autres taxes d'accise
 - 4823 Intérêts sur l'impôt sur le revenu
 - 483 Autres revenus d'intérêts

- 4832 Intérêts provenant de comptes débiteurs échus
- 4833 Intérêts sur les dépôts bancaires
- 4834 Intérêts sur les prêts d'études canadien
- 4835 Intérêts sur les prêts aux apprentis
 - 484 Produits de ventes d'actifs
- 4841 Revenus provenant de monnaies
- 4842 Revenus provenant de métal non monnayé
- 4843 Biens excédentaires d'État vendus
- 4844 Ventes de biens immobiliers résidentiels
- 4845 Ventes de biens immobiliers non-résidentiels
- 4847 Vente de sociétés d'État
- 4848 Vente d'organisme ministériel
 - 485 Amendes, pénalités et autres montants adjugés par une cour
- 4851 Amendes
- 4857 Pénalités
- 4858 Produits d'autres montants adjugés par une cour, comprenant les biens confisqués
 - 487 Paiements de transfert provenant d'autres gouvernements
- 4871 Paiements de transfert provenant de gouvernements provinciaux et territoriaux
- 4872 Paiements de transfert provenant des administrations locales, comprenant des municipalités et des conseils scolaires locaux
- 4873 Paiements de transfert provenant d'administrations étrangères
- 4874 Recettes de loterie provenant des provinces
 - 488 Recettes provenant des fonds et comptes non budgétaires
- 4880 Administration de compte assurance-emploi, incluant les recouvrements de coûts
- 4883 Revenus du Régime de pensions du Canada
- 4888 Redressements provenant des fonds et comptes non budgétaires
- 4889 Autres rentrées provenant des fonds et comptes non budgétaires
 - 489 Divers autres revenus
- 4892 Bénéfices de la réévaluation des opérations de change pour actifs et passifs
- 4893 Élimination des montants de peu de valeur liés aux comptes débiteurs
- 4899 Autres

C Articles pour les actifs, les passifs et les autres transactions

5 Actifs

50 Prêts, placements et avances

501 Prêts

5010 Acquisition de prêts en espèces

5011 Acquisition de prêts avec autres actifs

5013 Prêts aux sociétés d'État qui dépendent de crédits parlementaires

5015 Remboursement de prêts en espèces

5016 Remboursement de prêts avec autres actifs

5018 Remboursement de prêts par les sociétés d'État qui dépendent de crédits parlementaires

5020 Conversion de prêts en devises étrangères

5021 Radiation de prêts

5029 Autres redressements de prêts

503 Avances

5030 Acquisition d'autres avances en espèces

5031 Acquisition d'autres avances avec autres actifs

5032 Acquisition d'avances de voyage

5033 Avances aux comptes à fins déterminées consolidés

5035 Remboursement en espèces d'autres avances

5036 Remboursement d'autres avances avec autres actifs

5038 Remboursement d'avances par les comptes à fins déterminées consolidés

5040 Conversion d'avances en devises étrangères

5041 Radiation d'avances

5043 Avances recouvrables aux employés

5044 Avances recouvrables aux agents négociateurs

5049 Autres redressements d'avances ³

505 Placements

5050 Acquisition de placements en espèces

5051 Acquisition de placements par capitalisation de créances

5052 Acquisition de placements avec autres actifs

5053 Placements dans les comptes à fins déterminées consolidés

5054 Placements dans les sociétés d'État qui dépendent de crédits parlementaires

5055 Cession de placements contre espèces

5056 Cession de placements contre autres actifs

5057 Remboursement de placements par les sociétés d'État qui dépendent de crédits parlementaires

5058 Remboursement de placements par les comptes à fins déterminées consolidés

5060 Conversion de placements en devises étrangères

5061 Radiation de placements

5069 Autres redressements de placements

507 Placements du fonds du Régime de pensions du Canada

5070 Acquisition en espèces de placements

5071 Virements provenant des Comptes du Régime de pensions du Canada

5075 Cession de placements contre espèces

5079 Autres redressements aux placements

51 Comptes d'opérations de change

511 Fonds monétaire international et opérations de droits de tirage spéciaux

5100 Acquisition de créances en espèces

5101 Acquisition de créances en échange de droits de tirage spéciaux ou d'effets à payer au Fonds monétaire international

5111 Remboursement de créances en échange de droits de tirage spéciaux ou d'effets à payer au Fonds monétaire international

5121 Émission d'effets à payer au Fonds monétaire international(FMI)

5123 Remboursement d'effets à payer au Fonds monétaire international(FMI)

5130 Redressements du maintien de la valeur

5131 Redressement de réévaluation de fin d'année

5159 Autres redressements

516 Comptes du fonds des changes - Avances (créances avec restrictions)

5160 Avances fournies au compte du fonds des changes

5161 Remboursement d'avances

5163 Redressement de réévaluation de fin d'année

5169 Autres redressements

52 Comptes de caisse

529 Comptes de caisse

5299 Augmentation ou diminution nette de comptes de caisse

53 Comptes débiteurs

539 Comptes débiteurs

5399 Augmentation ou diminution nette de comptes débiteurs

6 Passifs

60 Comptes à fins déterminées

601 Comptes de pensions de retraite, d'assurance et de sécurité sociale

6001 Cotisations des employés ou participants

6002 Cotisations des employés actuels - Sociétés de la fonction publique

6003 Cotisations des employés du gouvernement pour services passés ou arrérages

6004 Cotisations par des sociétés de la fonction publique pour des services passés ou arrérages

- 6005 Cotisations par des employés retraités
- 6012 Cotisations patronales du gouvernement
- 6013 Cotisations patronales par des sociétés de la fonction publique
- 6017 Cotisations aux prestations de décès – Cotisations générales
- 6018 Cotisations aux prestations de décès – Prime unique
- 6020 Redressements actuariels
- 6022 Virements provenant d'autres fonds de pension
- 6023 Impôt remboursable recouvert de Agence du revenu du Canada
- 6025 Produits de placements
- 6027 Intérêt crédité au compte
- 6029 Autres rentrées
- 6030 Paiement de prestations
- 6034 Paiements de prestation minimales
- 6035 Paiements de section des pensions
- 6037 Retour de cotisations - Employé du gouvernement ³
- 6038 Retour de cotisations - Employés des sociétés de la fonction publique
- 6045 Virements à d'autres fonds de pension
- 6046 Impôt remboursable remis à Revenu Canada
- 6047 Retraits du surplus
- 6051 Charges de fonctionnement
- 6053 Virements à l'Office d'investissement des régimes de pension
- 6056 Virements de l'Office d'investissement des régimes de pension
- 6058 Valeur de transfert de pension
- 6059 Autres paiements
 - 606 Compte des accords de perception fiscale avec les provinces
- 6060 Estimation des perceptions fiscales pour impôts
- 6063 Versements provisionnels aux provinces pour impôts
 - 607 Dépôts des sociétés d'État
- 6079 Augmentations ou diminutions nets en dépôts des sociétés d'États
 - 608 Autres fonds de dépôt et de fiducie
- 6081 Dépôts reçus
- 6082 Intérêt reçu
- 6083 Virements provenant des dépenses budgétaires
- 6084 Dépôt de titres détenus en fiducie
- 6085 Remboursements
- 6086 Paiements effectués selon les autorisations
- 6087 Retour de titres détenus en fiducie
- 6089 Autres redressements
 - 609 Divers comptes
- 6099 Augmentations ou diminutions nettes dans d'autres comptes à fins déterminées

61 Opérations de dettes non échues

611 Dette non échue payable

6111 Émission de dette

6115 Remboursement de dette non échue

6116 Virement à la dette échue (lors du remboursement de la dette)

6117 Réévaluation de dette non échue

6118 Compte de change - Modifications aux taux de change

6119 Autres redressements

62 Opérations concernant d'autres éléments de passif

621 Intérêts à payer sur dette non échue (y compris intérêt composé des obligations d'épargne du Canada)

6211 Frais d'intérêt courus

6212 Intérêt échu

6213 Paiements aux réclamants

622 Dette échue

6221 Virements provenant de la dette non échue

6222 Remboursement de la dette

6225 Radiation de la dette échue (virement aux recettes)

6227 Réévaluation de dette échue

629 Autres passifs

6299 Augmentations ou diminutions nettes dans d'autres passifs

7 Autres

70 Autres comptes/opérations

702 Provision pour évaluation de l'actif et du passif

7021 Provision pour évaluation des créances (incl. provision pour des comptes douteux)

7022 Provision pour comptes créditeurs législatifs

7023 Provision pour bénéfices marginaux des employés

7029 Autres provisions

703 Montant non amorti des insuffisances actuarielles des comptes de pensions de retraite

7031 Augmentation afin de refléter les insuffisances actuarielles enregistrées

7032 Diminution résultant de l'amortissement des insuffisances actuarielles

704 Escompte non amorti des bons du Trésor

7041 Augmentation pour refléter l'escompte des nouveaux bons du Trésor

7042 Diminution résultant de l'amortissement de l'escompte des bons du Trésor

706 Amortissement accumulé

7061 Amortissement accumulé sur les immobilisations

709 Autres transactions

7099 Augmentation ou diminution nette en autres transactions

8 Déficit accumulé

80 Montants sans restrictions

801 Montants sans restrictions dans le déficit accumulé

8011 Augmentation

8012 Diminution

802 Fermeture des comptes ministériels à la fin de l'exercice

8021 Fermeture des comptes de contrôle

8022 Fermeture des comptes des revenus et des dépenses

81 Comptes à fins déterminés consolidés

810 Consolidation des comptes à fins déterminées

8103 Autres redressements

811 Compte d'assurance - emploi

8110 Cotisations des employés, employeurs et autres participants

8114 Produits de placements

8116 Autres rentrées

8117 Paiements de prestations

8120 Dépenses de fonctionnement

8122 Autres paiements et rajustements

815 Caisse de réassurance - récolte

8150 Rentrées provenant des provinces

8151 Avances non productives d'intérêt provenant du gouvernement du Canada

8153 Paiements aux provinces

8154 Remboursement des avances au gouvernement du Canada

816 Comptes de stabilisation des produits agricoles

8161 Rentrées provenant des provinces et producteurs participants

8167 Paiements aux producteurs participants

817 Comptes d'avances remboursables de la taxe sur les produits et services (TPS) sur les achats

8171 Paiement de la TPS sur les achats

8172 Paiement de la TVQ sur les achats

8173 Remboursement de la TVQ par Revenu Québec

818 Compte des produits des biens saisis (CPBS)

8181 Produits concernant les actifs confisqués et les amendes

8184 Paiements des dépenses de fonctionnement et d'autres dépenses

8186 Paiements des réclamations contre la Couronne et autres dépenses à des tiers

8187 Paiements des produits aux autres gouvernements

8188 Transfert des produits net aux autres revenus

819 Compte des nouveaux parcs et sites historiques

8190 Dons (non spécifiés)

8191 Produits nets de la vente d'immeubles fédéraux

8192 Cotisations du gouvernement du Canada

8194 Autres rentrées

- 8195 Déversements à des parties à l'extérieur
- 8196 Déversements (interne au gouvernement)
- 8197 Cotisations à des parties à l'extérieur
- 82 Comptes de dépôts et de fiducie consolidés**
 - 820 Comptes pour cadeaux, dons et legs
 - 8200 Rentrées
 - 8201 Paiements
 - 821 Comptes d'assurance
 - 8210 Rentrées
 - 8211 Virements de crédits budgétaires
 - 8215 Paiements
 - 822 Frais et perceptions pour une affectation spéciale
 - 8220 Rentrées
 - 8225 Paiements
 - 829 Autres comptes avec restrictions
 - 8290 Autres rentrées
 - 8295 Autres paiements
- 83 Consolidation des sociétés d'État (dépendantes de crédits et entreprise)**
 - 831 Consolidation des sociétés d'État (dépendantes de crédits et entreprise)
 - 8300 Déficit ou excédent accumulé reporté - Consolidation de toutes les sociétés d'État
 - 8312 Gain/Perte de l'année - Société d'État entreprise
 - 8313 Autres redressements
 - 832 Provision pour bénéfiques marginaux
 - 8321 Variation nette de la provision - Avantages sociaux des employés
 - 833 Recettes/Revenus et dépenses
 - 8339 Dépenses - Autres
 - 834 Soldes de trésorerie
 - 8340 Variation nette - Fonds en transit
 - 835 Débiteurs avec des tiers par les sociétés d'État qui dépendent de crédits parlementaires
 - 8350 Variation nette - Débiteurs ²
 - 836 Prêts, dotations en capital et avances par les SEDC avec les tiers
 - 8360 Variation nette - Prêts, dotations en capital et avances par les sociétés d'État qui dépendent de crédits parlementaires ²
 - 837 Crédoeurs des sociétés d'État qui dépendent de crédits parlementaires, avec les tiers
 - 8371 Variation nette - Autre passif des sociétés d'État qui dépendent de crédits parlementaires ²
 - 838 Emprunts des sociétés d'État qui dépendent de crédits parlementaires, avec les tiers
 - 8380 Variation nette - Autre passif des emprunts des sociétés d'État qui dépendent de crédits parlementaires ²

84 Élimination par le gouvernement des opérations et des soldes inter - entités et consolidation des sociétés d'État qui dépendent de crédits parlementaires (à l'usage exclusif du Receveur général)

840 Élimination par le gouvernement des opérations de recettes et de dépenses inter - entités

8400 Autres revenus - Revenus de placements ¹

8402 Autres revenus ¹

8419 Dépenses - Autres éliminations de transactions inter - entités ¹

842 Élimination par le gouvernement des soldes de passifs inter - entités

8422 Titres gouvernementaux non échus détenus par les sociétés d'État qui dépendent de crédits parlementaires ¹

8425 Comptes à fins déterminées - dus aux sociétés d'État qui dépendent de crédits parlementaires ¹

844 Élimination par le gouvernement des soldes d'actifs inter - entités

8440 Élimination des prêts, des investissements ou des avances inter-entités dans les sociétés d'État qui dépendent des crédits parlementaires ¹

8443 Provision pour l'évaluation de l'actif et du passif ¹

9 Identification de ministères pour les transactions de règlement interministériel

9DDD Règlement interministériel ¹

Liste complète des notes de mise à jour pour codes des articles pour 2017 à 2018

Code	Date	État	Note
0186	2017-02-15	Modifier	À la demande du SCT, le terme 'paiements à titre gracieux aux employés' a été retiré de la description.
0251	2017-05-26	Modifier	Titre et description modifiés pour s'harmoniser à la nouvelle directive sur les dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements, en vigueur depuis le 1er avril 2017.
0252	2017-05-26	Modifier	Titre et description modifiés pour s'harmoniser à la nouvelle directive sur les dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements, en vigueur depuis le 1er avril 2017.
0253	2017-05-26	Modifier	Titre et description modifiés pour s'harmoniser à la nouvelle directive sur les dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements, en vigueur depuis le 1er avril 2017.
0254	2017-05-26	Modifier	Titre et description modifiés pour s'harmoniser à la nouvelle directive sur les dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements, en vigueur depuis le 1er avril 2017.
0255	2017-05-26	Modifier	Titre et description modifiés pour s'harmoniser à la nouvelle directive sur les dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements, en vigueur depuis le 1er avril 2017.
0261	2017-05-26	Modifier	Titre et description modifiés pour s'harmoniser à la nouvelle directive sur les dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements, en vigueur depuis le 1er avril 2017.
0262	2017-05-26	Modifier	Titre et description modifiés pour s'harmoniser à la nouvelle directive sur les dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements, en vigueur depuis le 1er avril 2017.
0263	2017-05-26	Modifier	Titre et description modifiés pour s'harmoniser à la nouvelle directive sur les dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements, en vigueur depuis le 1er avril 2017.
0264	2017-05-26	Modifier	Titre et description modifiés pour s'harmoniser à la nouvelle directive sur les dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements, en vigueur depuis le 1er avril 2017.

0265	2017-05-26	Modifier	Titre et description modifiés pour s'harmoniser à la nouvelle directive sur les dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements, en vigueur depuis le 1er avril 2017.
0498	2018-01-18	Modifier	Description mise à jour à la demande du Secrétariat du Conseil du Trésor.
3248	2017-05-25	Modifier	Le terme 'jugements de la cour' a été retiré de la description.
3248	2017-02-23	Modifier	Le terme 'Système de compensation Phénix' a été remplacé par 'système de paye Phénix' dans le titre et la description de la version française.
3251	2017-05-24	Modifier	Description modifiée. Le terme 'jugements de la cours' a été retiré de la description.
4594	2017-01-13	Suspendu	Dès le 1 ^{er} avril 2017, les ministères devront utiliser le code d'article original enregistré lors de la transaction initiale lors de la comptabilisation des remboursements de dépenses des exercices antérieurs et d'ajustements aux créditeurs à la fin d'exercice.
47	2017-01-13	Suspendu	Dès le 1 ^{er} avril 2017, les ministères devront utiliser le code d'article original enregistré lors de la transaction initiale lors de la comptabilisation des remboursements de dépenses des exercices antérieurs et d'ajustements aux créditeurs à la fin d'exercice.
471	2017-01-13	Suspendu	Dès le 1 ^{er} avril 2017, les ministères devront utiliser le code d'article original enregistré lors de la transaction initiale lors de la comptabilisation des remboursements de dépenses des exercices antérieurs et d'ajustements aux créditeurs à la fin d'exercice.
4711	2017-01-13	Suspendu	Dès le 1 ^{er} avril 2017, les ministères devront utiliser le code d'article original enregistré lors de la transaction initiale lors de la comptabilisation des remboursements de dépenses des exercices antérieurs et d'ajustements aux créditeurs à la fin d'exercice.
4712	2017-01-13	Suspendu	Dès le 1 ^{er} avril 2017, les ministères devront utiliser le code d'article original enregistré lors de la transaction initiale lors de la comptabilisation des remboursements de dépenses des exercices antérieurs et d'ajustements aux créditeurs à la fin d'exercice.

4713	2017-01-13	Suspendu	Dès le 1 ^{er} avril 2017, les ministères devons utiliser le code d'article original enregistré lors de la transaction initiale lors de la comptabilisation des remboursements de dépenses des exercices antérieurs et d'ajustements aux créditeurs à la fin d'exercice.
4714	2017-01-13	Suspendu	Dès le 1 ^{er} avril 2017, les ministères devons utiliser le code d'article original enregistré lors de la transaction initiale lors de la comptabilisation des remboursements de dépenses des exercices antérieurs et d'ajustements aux créditeurs à la fin d'exercice.
4715	2017-01-13	Suspendu	Dès le 1 ^{er} avril 2017, les ministères devons utiliser le code d'article original enregistré lors de la transaction initiale lors de la comptabilisation des remboursements de dépenses des exercices antérieurs et d'ajustements aux créditeurs à la fin d'exercice.
4716	2017-01-13	Suspendu	Dès le 1 ^{er} avril 2017, les ministères devons utiliser le code d'article original enregistré lors de la transaction initiale lors de la comptabilisation des remboursements de dépenses des exercices antérieurs et d'ajustements aux créditeurs à la fin d'exercice.
4717	2017-01-13	Suspendu	Dès le 1 ^{er} avril 2017, les ministères devons utiliser le code d'article original enregistré lors de la transaction initiale lors de la comptabilisation des remboursements de dépenses des exercices antérieurs et d'ajustements aux créditeurs à la fin d'exercice.
4719	2017-01-13	Suspendu	Dès le 1 ^{er} avril 2017, les ministères devons utiliser le code d'article original enregistré lors de la transaction initiale lors de la comptabilisation des remboursements de dépenses des exercices antérieurs et d'ajustements aux créditeurs à la fin d'exercice.
473	2017-01-13	Suspendu	Dès le 1 ^{er} avril 2017, les ministères devons utiliser le code d'article original enregistré lors de la transaction initiale lors de la comptabilisation des remboursements de dépenses des exercices antérieurs et d'ajustements aux créditeurs à la fin d'exercice.
4731	2017-01-13	Suspendu	Dès le 1 ^{er} avril 2017, les ministères devons utiliser le code d'article original enregistré lors de la transaction initiale lors de la comptabilisation des remboursements de dépenses des exercices antérieurs et d'ajustements aux créditeurs à la fin d'exercice.

5043	2017-07-27	Activé	Code créé à la demande du Secrétariat du Conseil du Trésor.
5044	2018-01-17	Créer	Nouveau code créé pour le ministère 127.
6059	2018-01-08	Modifier	Description modifiée pour y inclure les frais d'application initiaux du régime de pensions supplémentaire du Canada.

7.4 Liste des codes de versements de la paye - Codes des articles pour 2017 à 2018

Veuillez noter que le document source se trouve à la section outils de travail (page accessible uniquement sur le réseau du gouvernement du Canada) de Phénix.

0101 Civils, temps régulier - Emploi continu

Traitements et salaires de base pour temps régulier, œuvré à temps plein par le personnel civil nommé pour une période indéterminée dans un emploi continu. Cet article ne comprend pas la rémunération pour allocations ou pour le travail hors des heures régulières, fonctions supplémentaires ou congés payés, salaires rétroactifs, indemnités de départ ou primes au bilinguisme.

Cet article comprend toutes les dépenses imputées aux codes de versements de paie suivants:

- 001 Rémunération de base
- 002 Rémunération provisoire/Nomination intérimaire
- 011 Somme provisionnelle
- 027 Rémunération double - Assujettie à la pension de retraite
- 041 Paiement pour le mois du décès
- 082 Prime de rendement - Autre que celle de la catégorie de la gestion
- 087 Paiement forfaitaire
- 088 Somme forfaitaire - Non assujettie à la pension de retraite
- 127 Rémunération partielle pour les officiers de navires
- 132 Équipage de navire - Rémunération de base à temps simple
- 157 Régime d'encouragement financier
- 171 Prime de rendement
- 179 Rémunération conditionnelle
- 182 Arriérés de la rémunération provisoire
- 189 Rémunération arrérages - Porté à l'effectif (PE)
- 190 Rémunération arrérages - Rayés de l'effectif (RE)
- 191 Change de cycle de paye (CCP)
- 192 Rémunération arrérages - Dotation diverse
- 193 Rémunération arrérages - Promotion
- 194 Rémunération arrérages - Statutaire, mérite
- 195 Rémunération arrérages - Révision
- 196 Rémunération arrérages - Conversion
- 197 Rémunération arrérages - Intégration
- 198 Rémunération arrérages - T/ RE
- 199 Rémunération en arriéré - RE/RE
- 230 Équivalent d'un montant global
- 232 Rémunération double - Non cotisable
- 245 Rajustement salarial provisoire
- 253 Avance de vacances
- 300 Loi C-29 Montant forfaitaire
- 301 Congé non payé (CNP) et absences non autorisées

- 302 Heures obligatoires non effectuées (retards, etc.)
- 303 Congé accordé - Pas de crédit
- 306 Congé avec étalement du revenu - CNP
- 346 Congé de transition à la retraite
- 360 Paiement forfaitaire, non prorata - Prime de signature
- 361 Paiement forfaitaire, prorata - Prime de signature
- 384 C/P congé non payé
- 401 Rajustement 301 précédent annulé
- 402 Rajustement 302 précédent annulé
- 403 Rajustement 303 précédent annulé
- 404 Contrepartie (C/P) Rec trop payé (T/P)
- 405 C/P Rec T/P Serv/S
- 469 Prime temporaire
- 498 Loi C-29 montant forfaitaire (PSS)
- 499 Paie provisoire
- 1A1 Remboursement des cotisations (RC) diplomate
- 1A2 RC int. diplomate
- 1A5 RC 1 % diplomate
- 1A6 RC 1 % int. diplomate
- 1C8 Rémunération au rendement personnel
- 1C9 Rémunération au rendement général
- 1D3 Paiement forfaitaire - Recrutement EX
- 1K3 Paiement d'incitatifs pour les conseillers en rémunération

0102 Civils, temps régulier - Temps partiel, saisonnier et occasionnel

Traitement et salaires de base pour temps régulier, œuvré par le personnel civil à temps partiel ou par le personnel employé à plein temps, saisonnier, occasionnel ou nommé pour une période déterminée. Cet article ne comprend pas la rémunération pour allocations ou les primes pour le travail hors des heures régulières, paie pour fonctions supplémentaires ou congés payés, salaires rétroactifs, indemnités de départ ou primes au bilinguisme.

Cet article comprend toutes les dépenses imputées aux codes de versements de paie suivants :

- 001 Rémunération de base
- 002 Rémunération provisoire/Nomination intérimaire
- 011 Somme provisionnelle
- 027 Rémunération double - Assujettie à la pension de retraite
- 041 Paiement pour le mois du décès
- 049 Heures additionnelles - Employés à temps partiel
- 082 Prime de rendement - Autre que celle de la catégorie de la gestion
- 087 Paiement forfaitaire
- 088 Somme forfaitaire - Non assujettie à la pension de retraite
- 127 Rémunération partielle pour les officiers de navires
- 132 Équipage de navire - Rémunération de base à temps simple
- 157 Régime d'encouragement financier
- 171 Prime de rendement
- 179 Rémunération conditionnelle
- 182 Arriérés de la rémunération provisoire
- 189 Rémunération arrérages - PE

- 190 Rémunération arrérages - RE
- 191 Change de cycle de paye (CCP)
- 192 Rémunération arrérages - Dotation diverse
- 193 Rémunération arrérages - Promotion
- 194 Rémunération arrérages - Statutaire, mérite
- 195 Rémunération arrérages - Révision
- 196 Rémunération arrérages - Conversion
- 197 Rémunération arrérages - Intégration
- 198 Rémunération arrérages - T/RE
- 199 Rémunération arrérages - RE/PE
- 230 Équivalent d'un montant global
- 232 Rémunération double - Non cotisable
- 245 Rajustement salarial provisoire
- 300 Loi C-29 Montant forfaitaire
- 301 Congé non payé (CNP) et absences non autorisées
- 302 Heures obligatoires non effectuées (retards, etc.)
- 303 Congé accordé - Pas de crédit
- 306 Congé avec étalement du revenu - CNP
- 346 Congé de transition à la retraite
- 360 Paiement forfaitaire, non prorata - Prime de signature
- 361 Paiement forfaitaire, prorata - Prime de signature
- 384 C/P congé non payé
- 401 Rajustement 301 précédent annulé
- 402 Rajustement 302 précédent annulé
- 403 Rajustement 303 précédent annulé
- 404 Contrepartie (C/P) Rec trop payé (T/P)
- 405 C/P Rec T/P Serv/S
- 498 Loi C-29 montant forfaitaire (PSS)
- 499 Paie provisoire
- 1A1 Remboursement des cotisations (RC) diplomate
- 1A2 RC int. diplomate
- 1A5 RC 1 % diplomate
- 1A6 RC 1 % int. diplomate
- 1C7 Rémunération temps partiel occasionnel
- 1C8 Rémunération au rendement personnel
- 1C9 Rémunération au rendement général
- 1D3 Paiement forfaitaire - Recrutement EX
- 1K3 Paiement d'incitatifs pour les conseillers en rémunération

0103 Civils, versements de primes pour le travail hors des heures régulières ou pour d'autres raisons

Primes payées au personnel civil pour le travail d'équipe du soir ou de la nuit, le travail de fin de semaine ou de jour férié désigné.

Cet article comprend toutes les dépenses imputées aux codes de versements suivants :

- 043 Indemnité majorée pour le travail effectué un jour férié
- 055 Prime de poste - Poste du soir ou deuxième poste
- 058 Prime de poste - Poste de nuit ou troisième poste
- 069 Prime pour quart fractionné
- 086 Prime de changement d'horaire ou de poste

- 103 Indemnité pour cours du soir
- 138 Prime pour le changement dans le poste ou la situation de l'employé (IUN 404)
- 154 Prime de fin de semaine - Premier jour (samedi)
- 155 Prime de fin de semaine - Deuxième jour (dimanche)
- 174 Rappel au travail - Capitaines de vedette
- 175 Rappel au travail - Matelots
- 185 Indemnité d'horaire spécial mensuelle
- 186 Rémunération - Jour férié désigné (IUN 604)
- 231 Prime d'heures tardives

0104 Civils, rémunérations pour jours fériés

Rémunération payée au personnel civil tenant lieu de congé annuel ou de congé statutaire.

Cet article comprend toutes les dépenses imputées aux codes de versements de paie suivants :

- 025 Allocation de congé payé - Assujettie à la pension de retraite
- 029 Rémunération tenant lieu de congé - "S"
- 033 Paiement tenant lieu de congé - "X" et "T"
- 045 Allocation de congé - Non assujettie à la pension de retraite
- 073 Rémunération de congé annuel de 4%, 6 % ou 8 %
- 173 Prime tenant lieu de congé statutaire
- 249 Rémunération de congé - Taux divers
- 449 Paie de vacances 4 % - RE
- 1F3 Paiement du jour de relâche au lieu des crédits de congés annuels

0105 Civils, temps supplémentaire (heures supplémentaires)

Rémunération payée au personnel civil pour le temps travaillé en sus des heures normales travaillées.

Cet article comprend toutes les dépenses imputées aux codes de versements de paie suivants :

- 008 Supplément versé en remplacement d'une rémunération pour heures supplémentaires
- 009 Indemnité de rappel au travail
- 032 Indemnité de repas
- 037 Prime d'équipe auto - Heures supplémentaires
- 040 Heures supplémentaires accumulées - Congé compensateur payé en argent
- 050 Indemnité de rentrée au travail
- 053 Indemnité pour fonction de sécurité
- 064 Disponibilité - Premier taux
- 065 Disponibilité - Deuxième taux
- 071 Prime de surveillance - Heures supplémentaires
- 072 Voyage pendant un jour de repos ou un jour férié désigné
- 081 Allocation pour devoirs additionnels

- 089 Voyage pendant un jour ouvrable
- 092 Prime pour les jours de congé compensateur
- 099 Services professionnels supplémentaires au lieu de congé (régions éloignées)
- 119 Officiers et équipages de navires - Rémunération de base à temps et demi
- 123 Versement du salaire d'un jour additionnel
- 147 Rajustement - Congé compensateur acquis à un taux plus élevé
- 205 Indemnité pour jour de relâche
- 226 Rajustement crédit rémunération heures supplémentaires
- 236 Paiement des périodes de repas (IUN 404)
- 247 Déplacement de navire - Surtemps
- 254 Pénalité de battement ¹
- 255 Pénalité de pause ¹
- 256 Heures non continues ¹
- 257 Heures supplémentaires - Deuxième congé statutaire consécutif (IUN 228, 408)
- 258 Heures supplémentaires - Première demi-heure de surtemps (IUN 228, 408)
- 259 Heures supplémentaires - Deuxième repas
- 260 Heures supplémentaires - Un jour ouvrable régulier
- 261 Heures supplémentaires - Un premier jour de repos
- 262 Heures supplémentaires - Un deuxième jour de repos et un jour de repos ultérieur
- 263 Heures supplémentaires - Un jour de congé statutaire
- 268 Heures supplémentaires - Pendant la formation
- 290 Heures supplémentaires - Autre taux
- 307 Rajustement de congé compensatoire - Taux bas
- 1F5 Repas imposable
- 1F8 2^e Repas imposable
- CA009 Rappel - Conseillers en rémunération - 2,0
- CA072 Déplacement jour de repos ou férié - Conseillers en rémunération - 2,0
- CA089 Déplacement jour ouvrable - Conseillers en rémunération - 2,0
- CA09R Rappel à distance - Conseillers en rémunération - 2,0
- CA260 Heures suppl - Conseillers en rémunération - 2,0

0106 Civils, prime de bilinguisme

Rémunération payée au personnel civil sous forme de prime pour l'utilisation des deux langues officielles comme condition d'emploi.

Cet article comprend toutes les dépenses imputées aux codes de versements de paie suivants :

- 007 Prime au bilinguisme
- 141 Prime au bilinguisme (800,00 \$)
- 153 Prime au bilinguisme - CCEA¹

0107 Civils, indemnité de départ et prestations de préretraite

Rémunération spéciale payée au personnel civil lors de la cessation d'emploi.

Cet article comprend toutes les dépenses imputées aux codes de versements suivants :

- 051 Allocation de retraite - Non admissible
- 054 Indemnité de départ - Admissible
- 107 Gratification de décès (deux mois de salaire)
- 108 Allocation de retraite (c.-à-d. indemnité de départ, prime d'encouragement à la retraite) - Admissible
- 120 Allocation de retraite - Régime enregistré d'épargne-retraite
- 124 Paiement tenant lieu d'avis (employés déterminés)
- 202 Gains supplémentaires aux fins de pension de retraite, de prestations de décès (PD), d'assurance invalidité (AI) et d'assurance invalidité de longue durée(AILD)
- 207 Gains supplémentaires aux fins de pension de retraite
- 208 Gains supplémentaires aux fins de la PD, de l'AI et de l'AILD
- 242 Mesure de soutien à la transition (MST) - Indemnité d'études - Congé non payé
- 250 Indemnité de cessation d'emploi ou paiement forfaitaire au choix - Admissible
- 279 Indemnité de cessation d'emploi ou paiement forfaitaire au choix - Non admissible
- 280 Indemnité de départ - Non admissible
- 363 Prime de maintien en fonctions - Admissible
- 364 Prime de maintien en fonctions - Non admissible
- 365 Mesure de soutien de la transition (MST) ou rémunération en remplacement d'avantages perdus - Admissible
- 366 Mesure de soutien de la transition (MST) ou rémunération en remplacement d'avantages perdus - Non admissible
- 367 Mesure de soutien de la transition (MST) - Indemnité de formation ou paiement forfaitaire servant à compenser la réduction de la pension - Admissible
- 368 Mesure de soutien de la transition (MST) - Indemnité de formation ou paiement forfaitaire servant à compenser la réduction de la pension - Non admissible
- 369 Allocation de retraite - Ajustement - Admissible
- 370 Allocation de retraite - Ajustement - Non admissible
- 371 Programme de réduction du personnel civil - Supplément ou allocation en raison de l'âge et des années de service sous le Programme de départ anticipé (PDA) - Admissible
- 372 Programme de réduction du personnel civil - Supplément ou allocation en raison de l'âge et des années de service sous le PDA - Non admissible
- 373 Prime de départ anticipée - Admissible
- 374 Prime de départ anticipée - Non admissible
- 385 Paiement forfaitaire pour la Diversification des modes d'exécution (DME) - Admissible
- 386 Paiement forfaitaire pour la DME - Non admissible
- 387 Paiement forfaitaire relié à la pension pour la DME - Admissible
- 388 Paiement forfaitaire relié à la pension pour la DME - Non admissible
- 389 Supplément de rémunération pour la DME - Admissible
- 390 Supplément de rémunération pour la DME - Non admissible
- 391 Supplément de rémunération additionnel pour la DME - Admissible
- 392 Supplément de rémunération additionnel pour la DME - Non admissible

- 1C1 Établissement montant forfaitaire retraite - Non admissible
- 1C2 Établissement montant forfaitaire retraite - Admissible
- 1S1 Indien inscrit - Indemnité de départ admissible
- 1S2 Indien inscrit - Indemnité de départ non admissible

0108 Civils, indemnité de départ et prestations de préretraite - Règlement immédiat

Rémunération payée au personnel civil pour le règlement immédiat de toutes ou d'une portion des indemnités de départ gagnées avant la cessation d'emploi tel que permis par les conventions collectives ou le règlement sur les conditions d'emploi.

Cet article comprend toutes les dépenses imputées aux codes de versements de paie suivants :

- 1F6 Liquidation totale de l'indemnité de départ
- 1F7 Liquidation partielle de l'indemnité de départ

0110 Civils, rétroactifs - Année(s) financière(s) antérieure(s)

Salaires et traitements rétroactifs comprenant les heures supplémentaires payées au personnel civil pour salaires des exercices précédents.

Cet article comprend toutes les dépenses imputées aux codes de versements de paie suivants :

- 164 Paiement forfaitaire tenant lieu de rétroactivité AF1 - Assujetti à la pension
- 165 Paiement forfaitaire tenant lieu de rétroactivité AF1 - Non assujetti à la pension
- 166 Paiement forfaitaire tenant lieu de rétroactivité AF2 - Assujetti à la pension
- 167 Paiement forfaitaire tenant lieu de rétroactivité AF2 - Non assujetti à la pension
- 209 Rémunération de base - Année financière précédente - Après la date de signature de la convention collective
- 211 Rajustement de la rémunération régulière - Révision rétroactive - Année financière précédente
- 212 Rajustement de la rémunération régulière - Révision rétroactive - Année financière précédente 2
- 213 Rajustement de la rémunération régulière - Révision rétroactive - Année financière précédente 3
- 214 Rajustement de rémunération régulière - Révision rétroactive - Non cotisable
- 221 Première année avant l'année financière en cours - Rémunération rétroactive - Heures supplémentaires
- 222 Deuxième année avant l'année financière en cours - Rémunération rétroactive - Heures supplémentaires
- 223 Troisième année avant l'année financière en cours - Rémunération rétroactive - Heures supplémentaires

- A43 Rét-Indemn maj trav jr férié

0111 Civils, rétroactifs - Année financière en cours

Salaires et traitements rétroactifs comprenant les heures supplémentaires payées au personnel civil pour salaires de l'exercice courant.

Cet article comprend toutes les dépenses imputées aux codes de versements de paie suivants :

- 162 Paiement forfaitaire tenant lieu de rétroactivité - Assujetti à la pension
- 163 Paiement forfaitaire tenant lieu de rétroactivité - Non assujetti à la pension
- 210 Rajustement de la rémunération régulière - Révision rétroactive - Année financière courante
- 220 Année financière en cours - Rémunération rétroactive - Heures supplémentaires
- 291 Rémunération intérimaire rétroactive - Officiers de navires
- 292 Rémunération intérimaire rétroactive - Taux horaire
- 328 Supplément ouvrant droit à pension
- 329 Supplément pour rotation ouvrant droit à pension
- 330 Supplément ouvrant droit à pension, mais sans cotisation
- 331 Supplément pour rotation ouvrant droit à pension, mais sans cotisation
- 1J1 Indemnité de responsabilité correctionnelle

0112 Parité salariale, civils

Cet article comprend toutes les dépenses imputées aux codes de versements de paie suivants :

- 264 5 % Montant forfaitaire au lieu
- 267 Rajustement rétroactif de la parité salariale
- 269 Rajustement rétroactif de la parité salariale - N'ouvrant pas droit à pension
- 270 Gains supplémentaires de prestation de pension de retraite, prestation de décès, assurance invalidité et assurance invalidité de longue durée - Double
- 271 Rajustement salarial de la parité salariale
- 272 Rajustement salarial de la parité salariale - N'ouvrant pas droit à pension
- 273 Rajustement aux heures supplémentaires - Parité salariale
- 277 Rajustement à la rémunération de base - Parité salariale
- 278 Rajustement à la rémunération de base - Parité salariale - N'ouvrant pas droit à pension
- 310 Rajustement congé annuel - Parité salariale
- 311 Rajustement rétroactif de parité salariale pour groupe de personnel
- 312 Rajustement rétroactif non cotisable de parité salariale pour groupe de personnel
- 313 Rajustement de rémunération de base pour parité salariale pour groupe de personnel
- 314 Rajustement de rémunération de base non cotisable pour parité salariale pour groupe de personnel
- 315 Rajustement de salaire pour parité salariale pour groupe de personnel

- 316 Rajustement de salaire pour parité salariale pour groupe de personnel non cotisable
- 317 Rajustement heures supplémentaires pour parité salariale pour groupe de personnel (base du taux = 1 et 9)
- 323 Rajustement de congé annuel pour parité salariale pour groupe de personnel
- 334 Rajustement rétroactif de parité salariale pour le groupe de la traduction (TR) - Service ouvrant droit à pension
- 335 Rajustement rétroactif de parité salariale pour le groupe de la TR - Service n'ouvrant pas droit à pension
- 1G6 SE-Ajust rétro-Parité sal
- 1G7 SE-Ajust rét n cot- Parité sal

0120 Civils, indemnités pour certaines dépenses entraînées par un employé

Rémunération payée comme allocation d'après une convention collective ou d'après les conditions d'emploi afin de dédommager le personnel civil pour certaines dépenses qui sont entraînées par leur emploi régulier et qui en font partie.

Cet article comprend toutes les dépenses imputées aux codes de versements de paie suivants :

- 010 Indemnité de canotage
- 038 Indemnité vestimentaire/Groupe services correctionnels
- 047 Allocation pour automobile
- 084 Indemnité de chaussures et de gants
- 104 Milage/Dépenses variées
- 112 Repas et logement - Allocation en espèces payée à temps et demi - Non imposable
- 129 Rajustement pour les professeurs mutés
- 137 Allocation pour usage d'outils
- 152 Allocation - Chaussures de sécurité
- 158 Indemnité de transbordement
- 201 Gîte et couvert en nature - Imposable
- 203 Gîte et couvert en espèces - Imposable
- 204 Gîte et couvert en nature - Imposable
- 228 Indemnité de voyages
- 284 Allocation pour appels téléphoniques - Équipages de navires
- 289 Stationnement pour les handicapés
- 343 Supplément pour un service multilingue
- 1G1 Vêtement distinctif
- 1G2 Vêtement non-dist.
- 1F4 Aide au transport quotidien

0121 Civils, rémunération pour des fonctions supplémentaires ou spécifiques

Rémunération payée comme allocation d'après une convention collective ou d'après les conditions d'emploi afin de rémunérer le personnel civil pour une fonction précise qui est accomplie ou pour l'accomplissement d'une fonction qui

est additionnelle à leur emploi régulier.

Cet article comprend toutes les dépenses imputées aux codes de versements de paie suivants :

- 003 Indemnité de professeurs administrateurs - École à classe unique
- 004 Cadets officiers - Formation en mer
- 005 Indemnité d'administration et de surveillance aux directeurs adjoints d'écoles
- 006 Allocation de surveillance d'un contrevenant
- 012 Travail après mandat
- 013 Services judiciaires supplémentaires ¹
- 014 Allocation aux doyens ou aux directeurs de départements
- 015 Prime de travail salissant/Indemnité pour conditions de travail
- 016 Indemnité de plongée
- 018 Prime de chantier naval
- 020 Allocation pour affectation temporaire
- 021 Allocation aux directeurs agricoles
- 022 Premiers soins pour le grand public
- 023 Indemnité de vol aérien - Assujettie au régime de pension de retraite
- 024 Indemnité de rôle élargi de pratique
- 026 Indemnité d'infirmière responsable
- 030 Prime de gardien de phare
- 031 Indemnité d'entretien d'équipement radio
- 036 Prime équipe auto
- 039 Prime de formation en milieu de travail
- 042 Indemnité de facteur pénologique
- 044 Indemnité d'administration et de surveillance aux directeurs d'écoles
- 048 Allocation de détachement ¹
- 052 Indemnité d'essais en mer
- 059 Honoraires - Conseil des examinateurs/Arpenteurs
- 062 Allocation de spécialistes
- 063 Indemnité de formation
- 066 Prime de service en sous-main
- 070 Prime de surveillance
- 074 Prime aux professeurs de formation professionnelle
- 075 Indemnité aux pompiers volontaires
- 078 Indemnité d'enquête et de recherches sur le terrain
- 079 Indemnité d'inspection aérienne trimestrielle - Assujettie au régime de pension de retraite
- 080 Prime de formation des détenus
- 083 Supplément de traitement
- 091 Indemnité de responsabilité
- 094 Prime pour fonction d'étalonnage en vol
- 095 Prime pour travail avec des chiens
- 096 Prime de hauteur
- 097 Prime d'ancienneté
- 098 Prime de services en mer
- 105 Allocation de professeur senior
- 106 Indemnité de responsabilité
- 109 Surveillants d'examens
- 111 Indemnité pour travail avec des chevaux
- 114 Allocation d'établissement du calendrier des affectations - Pilotes d'hélicoptère

- 116 Prime pour observations météorologiques - Gardiens de phare
- 122 Cours spécialisé pour aide-enseignants et conseillers techniciens
- 125 Mission spéciale - Pilotes d'hélicoptère
- 126 Supplément de surveillance
- 134 Prime pour les observations météorologiques
- 136 Prime de surveillance - Étudiants d'été
- 140 Prime pour affectation temporaire - EL affectation/TR interprétation
- 143 Indemnité au président
- 145 Prime d'apprentissage
- 149 Indemnité de responsabilité - Services correctionnels
- 156 Allocation de responsabilité ¹
- 187 Poste de chef d'équipe ¹
- 233 Formation à temps partiel
- 235 Perfectionnement des employés et prime d'examineur
- 238 Prime d'affectation intérimaire
- 298 Allocation pour devoirs additionnels - Groupe de la navigation aérienne
- 324 Indemnité d'urgence nucléaire
- 325 Indemnité d'épicerie dans un phare à personnel de roulement
- 326 Indemnité de sauvetage en hauteur
- 332 Indemnité aux titres des marchandises dangereuses
- 333 Indemnité pour l'examen clinique de médicaments pour usage humain
- 347 Allocation pour affectation ¹
- 467 Indemnité spécialiste sauvetage
- 468 Indemnité pour application de la loi - Pêches
- 472 Rémunération provisoire
- 474 Allocation pour un poste de responsabilité ¹
- 489 Indemnité pour un abordage armé
- 1A3 Indemnité pour diriger des embarcations pneumatiques à coque rigide - Montant forfaitaire
- 1B3 Groupe d'inspection des produits primaires Supplément Inspecteurs des produits primaires
- 1B5 Marchandises dangereuses
- 1B6 Prime de surveillance fonctionnelle
- 1B7 Indemnité pour l'hygiène des viandes
- 1B8 Prime de surveillance fonctionnelle - N'ouvrant pas droit à la pension
- 1B9 Indemnité pour l'hygiène des viandes - N'ouvrant pas droit à la pension
- 1C3 Indemnité pour formateur - Ouvrant droit à la pension
- 1C4 Établissement - Indemnité pour équipe d'urgence - Ouvrant droit à la pension
- 1C5 Indemnité pour formateur - N'ouvrant pas droit à la pension
- 1C6 Établissement - Indemnité pour équipe d'urgence - N'ouvrant pas droit à la pension
- 1D1 Indemnité de marché - VRR
- 1E1 Indemnité de marché - PGIC1E9 Indemnité ayant trait à l'utilisation de locaux et d'équipement
- 1F1 Capacité d'intervention opérationnelle immédiate
- 1F2 Disponibilité opérationnelle
- 1G8 Indemnité des Services frontaliers intégrés
- 1J2 Paiement forfaitaire - Indemnité de responsabilité correctionnelle

0122 Parité salariale, civils, indemnités

Cet article comprend toutes les dépenses imputées aux codes de versements de

paie suivants :

- 243 Avantage indemnité Parité salariale - Non-admissible
- 274 Avantage indemnité Parité salariale - Admissible
- 308 Allocations de rajustement de la parité salariale - Ouvrant droit à pension
- 309 Allocations de rajustement de la parité salariale - N'ouvrant pas droit à pension
- 318 Avantage d'indemnité admissible pour parité salariale pour groupe de personnel
- 319 Avantage d'indemnité non-admissible pour parité salariale pour groupe de personnel
- 320 Rajustement d'indemnité ouvrant droit à pension pour parité salariale pour groupe de personnel
- 321 Rajustement d'indemnité non cotisable pour parité salariale pour groupe de personnel

0123 Parité salariale, civils, intérêts

Cet article comprend toutes les dépenses imputées au code de versement de paie suivant :

- 246 Intérêt - Parité salariale

0125 Civils, indemnité d'isolement

Rémunération payée comme prime au personnel civil affecté dans un poste isolé. Un tel paiement est effectué d'après la Directive sur les postes isolés, une convention collective, ou les conditions d'emploi.

Cet article comprend toutes les dépenses imputées aux codes de versements de paie suivants :

- 046 Indemnité de frais de logement
- 057 Prime pour endroits spécifiés
- 101 Indemnité de vie chère
- 102 Indemnité de combustible et de services publics
- 128 Juges - Indemnité de séjour dans le Grand Nord ¹
- 282 Paiement d'aide accordée au titre des voyages pour congé annuel
- 297 Indemnité d'environnement
- 1F4 Aide au transport quotidien

0126 Civils, autres indemnités et avantages (préciser)

Rémunération payée au personnel civil comme indemnité ou avantage d'après une convention collective ou d'après les conditions d'emploi qui n'a pas de rapport avec les avantages précisés dans d'autres articles.

Cet article comprend toutes les dépenses imputées aux codes de versements de paie suivants :

- 068 Prime versée aux employés de la Commission canadienne des grains
- 077 Indemnité de congé d'études
- 144 Rajustement de péréquation
- 146 Indemnité de maternité
- 148 Régime de prestations supplémentaires d'assurance emploi
- 188 Indemnité de rétention
- 216 Relativité - Pension ¹
- 217 Relativité - Non cotisable ¹
- 218 Rajustement de péréquation aux fins de pension
- 219 Rajustement de péréquation - Rétroactif - N'ouvrant pas droit à la pension
- 227 Indemnité provisoire de rétention
- 229 Indemnité provisoire mensuelle ou Indemnité transitoire - Directeur principal financier
- 234 Indemnité du personnel navigant
- 244 Indemnité continue de maternité
- 251 Indemnité recrutement et rétention
- 288 Rajustement pour la relativité salariale ¹
- 299 Rajustement de péréquation - Heures supplémentaires
- 344 Solde du rajustement de péréquation
- 395 Exemption spéciale d'impôt (fédéral)
- 396 Exemption spéciale d'impôt (Québec)
- 1E4 Indemnité pour Calgary
- 1H4 Indemnité d'agent correctionnel
- 1H5 Allocation annuelle technologues de laboratoire et de radiologie
- 1H6 Allocation annuelle groupe EG

0182 Prestations supplémentaires aux employés

Les montants versés pour prestations supplémentaires à titre de frais d'hébergement et de nourritures gratuites. Cet article comprend le supplément provincial pour la santé payé aux employés résidant dans certaines provinces, comme partie de contribution patronale aux régimes d'assurance-maladie des provinces.

Cet article comprend toutes les dépenses imputées au code de versement de paie suivant :

- 170 Suppléments de rémunérations à l'assurance-maladie - Colombie-Britannique
- 464 Suppléments de rémunérations à l'assurance-maladie année précédente - Colombie-Britannique

0186 Autres frais supplémentaires relatifs au personnel

Tous les autres montants payés comme frais supplémentaires y compris les frais de stationnement, dépense d'hébergement, récompenses, etc.

Cet article comprend toutes les dépenses imputées aux codes de versements de la paie suivants :

- 061 Prime spéciale
- 248 Avantage relatif au logement
- 281 Remboursement des frais de stationnement
- 285 Indemnité d'écart pour l'achat d'une maison ¹
- 295 Allocation de soutien à la transition
- 296 Avantage relatif au voyage
- 322 Prix et récompenses
- 466 Bénéfice de survivant
- 1G4 Cadeaux et récompenses autre qu'en espèces - Avantages imposables

0445 Frais d'enseignement quand les employés prennent des cours dans leurs temps libre

Cet article comprend les dépenses imputées au code de versement de paie suivant :

- 090 Formation
- 239 Remboursement des frais de scolarité et des livres

0447 Frais d'enseignement et frais de participation à des cours, non précisés ailleurs (préciser)

Cet article comprend les dépenses imputées au code de versement de paie suivant :

- 090 Formation
- 239 Remboursement des frais de scolarité et des livres

0451 Autres services de santé, non spécifiés ailleurs

Cet article comprend les dépenses imputées au code de versement de paie suivant :

- 1G3 RE - Services de counseling

0821 Frais d'adhésion

Cet article comprend toutes les dépenses imputées aux codes de versements de la paie suivants :

- 034 Droits d'inscription
- 240 Remboursement des frais d'adhésion et de colloques

5049 Autres redressements d'avances

Toutes autres opérations ayant trait aux avances, c'est-à-dire : i) les autres acquisitions d'avances, notamment les avances acquises à titre de rétribution autres que de l'argent ou autres actifs; ii) les autres remboursements d'avances,

notamment les avances remboursées à titre de rétribution autres que de l'argent ou autres actifs.

5399 Augmentation ou diminution nette de comptes débiteurs

Cet article comprend les codes de versements de paie suivants :

- 1H1 Paiement de transition 2014
- 1H3 Paiement de transition RE/PE
- 406 Trop-payés salariaux
- 566 Recouvrement de trop-payés - Année en cours (code de retenue)
- 567 Recouvrement de trop-payés - Année précédente (code de retenue)

6037 Remboursement de cotisations du compte de pension de retraite de la fonction publique

Cet article comprend toutes les dépenses imputées aux codes de versements de paie suivants :

- 286 Loi sur la pension de la fonction publique (LPFP) 2 Fonds Remboursement des cotisations (RDC)
- 287 LPFP 2 Fonds RDC - Intérêt
- 293 RC 2 RDC
- 294 RC 2 RDC - Intérêt

Notes de bas de page

1

codes de versement reliés aux entités pour lesquelles le Conseil du Trésor ne représente pas l'employeur

Date de modification :
2018-02-16